



Code de Transparence AFG-FIR

Juillet 2020



PREAMBULE

Déclaration d'engagement

La Financière de l'Echiquier est acteur de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) depuis 2007. L'ISR est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des Organismes de Placement Collectifs (OPC) suivants :

- Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap
- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe
- Echiquier Alpha Major SRI
- Echiquier Credit SRI Europe
- Echiquier Major SRI Growth Europe
- Echiquier Positive Impact Europe

En outre, l'ensemble des autres OPC gérés de façon active par La Financière de l'Echiquier sont soumis à une démarche d'Intégration ESG.

Nous sommes adhérents au Code de Transparence AFG – FIR depuis 2011 et nous nous félicitons de la mise en place de ce code. Il fait l'objet d'une mise à jour *a minima* annuelle.

Notre réponse complète au Code de Transparence AFG – FIR peut être consultée ci-dessous et est accessible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche Générale ».

Conformité avec le Code de Transparence

La Financière de l'Echiquier s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons. Nous sommes également favorables à une transparence accrue en matière de risques financiers liés au climat et soutenons ainsi la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

L'ensemble des OPC gérés de façon active par La Financière de l'Echiquier, respectent, en fonction de leur profil, l'ensemble des recommandations de ce code.

Les OPC gérés selon des stratégies quantitatives et macro-économiques, la gestion thématique Afrique, ainsi que les fonds de fonds ne sont pas concernés. Ils représentent environ **10%** de nos encours au **31/12/2019**.

Données au 31/12/2019

Mise à jour : Juillet 2020

Par : Coline PAVOT et Fanny HERBAUT - La Financière de l'Echiquier

SOMMAIRE

1. LISTE DES OPC CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE
2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION
3. DONNEES GENERALES SUR LES OPC PRESENTS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE
4. PROCESSUS DE GESTION
5. CONTROLES ESG
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

1. LISTE DES OPC CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

L'ensemble des documents relatifs aux OPC cités ci-dessous sont disponibles publiquement sur notre site internet, en sélectionnant l'OPC souhaité sur la page « [Fonds](#) » de notre site internet et en se rendant dans la section « Documents à télécharger – Investissement Responsable ».

Les exclusions sectorielles appliquées à chacun de ces OPC sont détaillées au paragraphe 4.1 de ce code de transparence.

Les OPC présentés ci-dessous sont répartis en trois catégories : Investissement à Impact, Investissement Socialement Responsable (ISR) et Intégration ESG. Ces catégories correspondent à des degrés plus ou moins élevés d'intégration des critères ESG dans la gestion des OPC - avec en tête l'Investissement à Impact - qui seront détaillés tout au long de ce rapport.

INVESTISSEMENT A IMPACT			
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/19	Labels
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Thématique ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions toutes capitalisations des pays de l'UE	154 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input checked="" type="checkbox"/> Label FNG *** <input checked="" type="checkbox"/> Label Towards Sustainability
OPC ET MANDATS "IMPACT" DEDIES (1)			
<input checked="" type="checkbox"/> Thématique ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions toutes capitalisations des pays de l'UE	27 M€	

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE			
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/19	Labels
ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites et moyennes valeurs de pays de la zone euro	171 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites et moyennes valeurs des pays de l'UE	1 349 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions grandes capitalisations des pays de l'UE	71 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances	206 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions grandes capitalisations des pays de l'UE	690 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input checked="" type="checkbox"/> Label FNG *** <input checked="" type="checkbox"/> Label Towards Sustainability
OPC ET MANDATS « ISR » DEDIES (3)			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites et moyennes valeurs de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions petites et moyennes valeurs des pays de l'UE	476 M€	

INTEGRATION ESG			
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/19	Labels
ECHIQUIER AGRESSOR & AGRESSOR PEA			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions toutes capitalisations des pays de l'UE	808 M€	
ECHIQUIER ALTAROCCA CONVERTIBLES			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	208 M€	
ECHIQUIER ALTAROCCA HYBRID BONDS			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	78 M€	
ECHIQUIER ALTAROCCA RENDEMENT 2023			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	62 M€	
ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	70 M€	
ECHIQUIER ARTY			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux	988 M€	
ECHIQUIER CONVEXITE EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux	171 M€	
ECHIQUIER ENTREPRENEURS			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites valeurs des pays de l'UE	495 M€	
ECHIQUIER EXCELSIOR			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites valeurs des pays de l'UE	55 M€	
ECHIQUIER HEALTH			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	2 M€	
ECHIQUIER LUXURY			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	7 M€	

ECHIQUIER PATRIMOINE			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux	399 M€	
ECHIQUIER ROBOTICS			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	12 M€	
ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	133 M€	
ECHIQUIER USA			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	57 M€	
ECHIQUIER VALUE EURO			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro	217 M€	
ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	648 M€	
ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	5 M€	
OPC ET MANDATS « INTEGRATION ESG » DEDIES (13)			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	Toutes classes d'actifs	960 M€	

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge des OPC auxquels s'applique ce Code

La Financière de l'Echiquier
53 avenue d'Iéna
75 116 PARIS
<http://www.lfde.com/>

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

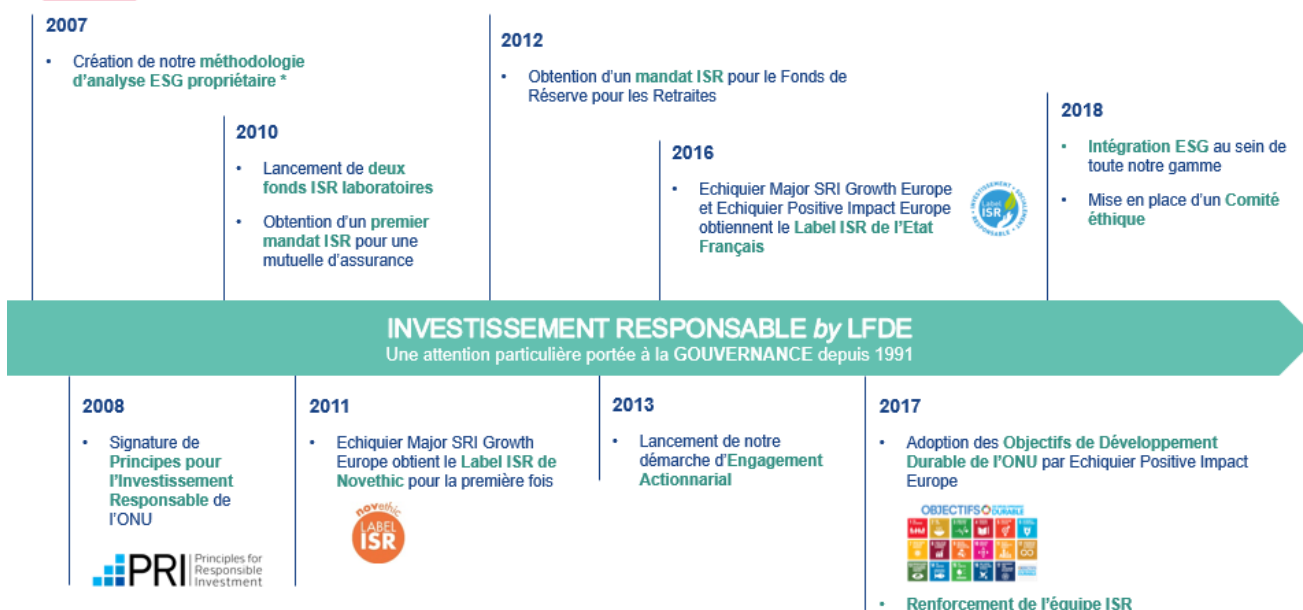
Historique de la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier :

Depuis la création de La Financière de l'Echiquier en 1991, une attention particulière est portée à l'analyse de la gouvernance des entreprises. Débutée en 2007, la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier s'inscrit dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale (RSE). Cette démarche s'appuie sur une connaissance solide des entreprises basée sur des années de rencontres et d'échanges avec elles, en particulier sur les aspects de gouvernance.

L'ensemble des informations et de la documentation relative à l'Investissement Responsable à La Financière de l'Echiquier est disponible sur notre site internet, dans la section « [Investissement Responsable](#) ».

Les frises chronologiques ci-dessous retracent les principaux évènements marquants ayant jalonné plus de dix ans d'engagement de La Financière de l'Echiquier dans le domaine de l'investissement responsable.

LFDE INVESTISSEUR RESPONSABLE : UN ENGAGEMENT HISTORIQUE



LFDE INVESTISSEUR RESPONSABLE : ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

ACTUALITÉS 2019

- **Obtention du Label ISR de l'Etat Français** pour 4 fonds supplémentaires :
 - Echiquier Alpha Major SRI
 - Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe
 - Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap
 - Echiquier Credit SRI Europe
- **Obtention du Label Allemand « FNG ★★★ » et Belge « Towards Sustainability »** pour :
 - Echiquier Major SRI Growth Europe
 - Echiquier Positive Impact Europe
- **Lancement du programme de formation à l'ISR : L'Ecole de l'ISR by LFDE**
 - **Plusieurs publications majeures :**
 - Premier **Rapport d'Impact** pour Echiquier Positive Impact Europe
 - Premier **Rapport de Vote et d'Engagement**
 - Étude « **ISR et Performance by LFDE** »
 - Soutien à la **Fondation Access to Medicine**
 - Soutien à diverses initiatives collectives d'engagement actionnarial : lutte contre la déforestation en Amazonie, contre le changement climatique (The Investor Agenda), en faveur de l'accès aux médicaments...
 - Adhésion au **Forum pour L'Investissement Responsable français**

ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES 2020

- Réflexions autour de la **création de nouveaux produits ISR**
- **Tournée de l'Ecole de l'ISR by LFDE** partout en France
- Développement d'une **methodologie d'analyse des fonds ISR** à destination de la sélection de fonds
- Participation à la campagne d'**engagement collaboratif du Climate Action 100+**
- **Adhésion au GIIN** (*Global Impact Investing Network*)



Principes de la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier :

Pour La Financière de l'Echiquier, être un investisseur responsable c'est : « Rechercher la performance en investissant dans les entreprises où la bonne gouvernance et l'excellence managériale insufflent des initiatives sociales et environnementales, créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes. ».

La Financière de l'Echiquier exerce son rôle d'investisseur responsable de trois façons :

- **Intégration ESG : Un socle de responsabilité commun pour la gestion**

Notre politique d'Intégration ESG - qui consiste à prendre en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance - concerne l'intégralité des OPC gérés activement par La Financière de l'Echiquier. Ce socle de responsabilité commun vise à rapprocher progressivement les pratiques de l'ensemble de l'équipe de gestion de celles mises en œuvre dans le cadre des OPC labellisés ISR. L'analyse des critères extra-financiers, et en particulier de la gouvernance, nous permet d'identifier les meilleures pratiques ESG et de mieux apprécier les risques auxquels les entreprises font face. Les grands principes de cette approche sont les suivants :

- **Exclusions** : Plusieurs secteurs sont exclus de toute la gestion : la production de tabac, la production de charbon thermique, les armements controversés ainsi que le secteur du cannabis récréatif. Une attention particulière est également apportée aux sociétés coupables de la violation avérée d'un ou de plusieurs des dix principes du Pacte Mondial de Nations Unies.

- **Analyse ESG** : Objectif de notation ESG de 100% des valeurs en portefeuille (90% minimum) avec une attention particulière portée en interne à la gouvernance des entreprises et l'appui de MSCI ESG Research sur l'environnement et le social.
- **Controverses** : Une attention particulière est portée à l'existence de controverses ESG. Un comité éthique se tient pour statuer sur les cas les plus sensibles.
- **Dialogue** : Rencontres régulières avec le management des entreprises en portefeuille permettant d'aborder les axes de progrès identifiés lors de l'analyse ESG de chaque société.
- **Vote** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles.
- **Transparence** : Transparence accrue sur notre approche d'Intégration ESG ainsi que sur nos investissements via des documents disponibles en libre accès sur le site internet de La Financière de l'Echiquier.

- **ISR : Un engagement renforcé dans le cadre de nos OPC ISR**

Acteur historique de l'ISR, La Financière de l'Echiquier propose depuis 2010 des OPC ISR. Au-delà de notre politique d'Intégration ESG, la création d'une offre dédiée marque l'engagement de la société en la matière. Ici, l'analyse des critères extra-financiers a un impact sur la sélection des entreprises en portefeuille. Elle contribue à mieux identifier les risques et à détecter de nouvelles opportunités d'investissement. Les grands principes de cette approche sélective et contraignante sont les suivants :

- **Exclusions** : Politique d'exclusion élargie et renforcée pour les OPC ISR
- **Analyse ESG** : Notation ESG de 100% des valeurs en portefeuille. L'analyse ESG des émetteurs est systématique et préalable à l'investissement. Une note ESG minimale est nécessaire pour intégrer les OPC ISR.
- **Controverses** : Alertes quotidiennes sur les controverses ESG et mise à jour de la note ESG de l'entreprise si la gravité de la controverse le justifie.
- **Dialogue** : Rencontres régulières avec le management des entreprises détenues au cours desquelles sont abordés les enjeux ESG. Les questions ESG peuvent également faire l'objet d'un entretien dédié. Chaque analyse ESG s'accompagne du partage de suggestions d'axes de progrès avec l'entreprise concernée. Les efforts réalisés par les entreprises sur ces axes de progrès sont suivis dans la durée.
- **Vote** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles ISR.
- **Transparence** : Nombreux documents disponibles en ligne sur notre approche et notre méthodologie ISR tout comme sur les investissements réalisés dans le cadre de ces OPC.

- **Investissement à Impact : La nouvelle frontière de l'ISR**

En 2017, La Financière de l'Echiquier a décidé d'adopter la grille de lecture des Objectifs de Développement Durable de l'ONU pour Echiquier Positive Impact Europe. Cette décision marque un virage important pour notre société de gestion vers l'investissement à impact. Au travers de ce type d'investissement, notre objectif est de maximiser l'impact environnemental et social positif de chacune de nos décisions d'investissement. Les grands principes de cette approche, qui concerne aujourd'hui exclusivement Echiquier Positive Impact Europe, sont les suivants :

- **Exclusions** : La politique d'exclusion d'Echiquier Positive Impact Europe est plus exigeante que celle à l'œuvre dans le cadre des OPC ISR.

- **Analyse ESG** : Notation ESG de 100% des valeurs en portefeuille. L'analyse ESG des émetteurs est systématique et préalable à l'investissement. Elle est entièrement internalisée (pas de recours à la recherche de MSCI ESG Research). Tout investissement dans l'OPC est contraint par une note ESG minimale ainsi qu'un « Score Impact » minimum basé sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.
- **Controverses** : Alertes quotidiennes sur les controverses ESG et mise à jour de la note ESG de l'entreprise si la gravité de la controverse le justifie.
- **Dialogue** : L'analyse ESG d'un émetteur s'accompagne d'un entretien systématique dédié aux enjeux ESG. A son issue, nous partageons des suggestions d'axes de progrès avec l'entreprise concernée. Les efforts réalisés par les entreprises sur ces axes de progrès sont suivis dans la durée.
- **Vote** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles à impact.
- **Transparence** : En plus de la documentation disponible concernant nos OPC ISR, nous publions également annuellement le rapport d'impact de la SICAV disponible en ligne sur le site internet de La Financière de l'Echiquier.

Chacun de ces aspects sera développé plus en détail tout au long de ce code de transparence.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La Financière de l'Echiquier a formalisé au fil des années sa démarche d'investisseur responsable en l'inscrivant dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale (RSE) dont elle est l'élément central. Cette démarche s'appuie sur une connaissance solide des entreprises basée sur des années de dialogue et une attention particulière portée depuis l'origine aux aspects de gouvernance.

Les étapes clefs de cette formalisation ont été les suivantes :

- 1991-2007 : Approche d'investisseur responsable non formalisée mais application de principes de « bon sens » : importance accordée à la gouvernance des entreprises et démarche active de vote aux assemblées générales.
- 2007 : Création de notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire.
- 2011 : Obtention du label ISR de Novethic par Echiquier Major SRI Growth Europe (premier fonds ISR labellisé de La Financière de l'Echiquier).
- 2013 : Formalisation de notre démarche d'engagement auprès des entreprises au travers de la définition des « axes de progrès ».
- 2017 : Adoption de la grille de lecture des Objectifs de Développement Durable de l'ONU par Echiquier Positive Impact Europe.
- 2018 : Formalisation et renforcement de notre approche d'Intégration ESG (voir ci-dessous). Formation approfondie de l'ensemble de l'équipe de gestion à l'analyse ESG ainsi que de l'ensemble des équipes commerciales à la thématique de l'investissement responsable. Mise en place d'un comité éthique.

- 2019 : Publication d'une étude sur les liens entre l'ISR et la performance financière. Elargissement de notre gamme de fonds ISR (6 OPC détenteurs du label ISR de l'Etat Français) et obtention du label allemand « FNG » et du belge « Towards Sustainability » par certains d'entre eux.

Il est important, pour La Financière de l'Echiquier, de formaliser cette démarche et ses différentes étapes à la fois en interne auprès des collaborateurs et en externe (visibilité sur la place et auprès de nos clients).

- **Formalisation en interne** : L'objectif de la formalisation en interne de notre démarche est d'accompagner les équipes dans la compréhension et l'appropriation du sujet. L'équipe ISR a un rôle moteur à ce sujet et consacre en particulier du temps aux équipes commerciales et à l'équipe de gestion collective qui sont au cœur de cette démarche. Depuis fin 2017, l'équipe ISR se mobilise fortement afin de former ces deux équipes à la thématique de l'investissement responsable pour la première et à l'analyse ESG pour la seconde. En 2018, nous avons également créé un réseau d'ambassadeurs de l'ISR au sein de La Financière de l'Echiquier. Leur rôle est de devenir le référent ISR au sein de leur équipe, de faire remonter de l'information du terrain à l'équipe ISR et de faire preuve d'un esprit critique et constructif envers le travail de cette même équipe.
- **Formalisation en externe**. Selon nous, la formalisation de notre démarche en externe a plusieurs objectifs :
 - o **Visibilité sur le marché** : Cela consiste à participer à des événements et à des initiatives de place afin de promouvoir notre expertise et l'investissement responsable dans sa globalité. Ce point est développé davantage dans le paragraphe 2.7. La publication d'études comme celle sur les liens entre ISR et Performance publiée en 2019 en fait partie.
 - o **Sensibilisation des clients** : Afin de faire adhérer nos clients à notre démarche d'investisseur responsable, il est essentiel de les informer et de les sensibiliser à ce sujet. Le travail des commerciaux, avec l'appui de l'équipe ISR est ici primordial. De plus, les événements que nous organisons tout au long de l'année sur l'ISR ont un objectif pédagogique. L'équipe ISR de La Financière de l'Echiquier est particulièrement active dans la formation de ses clients à l'ISR. Elle a lancée à ce titre, à la rentrée 2019, « L'Ecole de l'ISR by LFDE », un programme de formation à destination de ses clients conseillers financiers.
 - o **Information à destination de nos parties prenantes** : Nous accordons beaucoup d'importance à communiquer de façon transparente et proactive avec l'ensemble de nos parties prenantes sur notre démarche d'investisseur responsable. Ce code de transparence est l'outil le plus complet de formalisation de notre démarche. L'ensemble des documents à ce sujet sont disponibles sur notre site internet, dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE » (i.e. politique d'investissement responsable, d'exercice des droits de vote et d'engagement) ainsi que sur les pages dédiées à chacun de nos OPC accessibles à partir de la page « [Fonds](#) ». Ce point est développé davantage dans le paragraphe 6.3.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

La gestion des risques et des opportunités ESG (dont ceux liés au changement climatique) sont au centre de la démarche d'investissement responsable de La Financière de l'Echiquier. Ces notions sont au cœur de la construction de notre note ESG.

- **Identifier des risques** : La prise en compte des critères ESG permet d'approfondir notre connaissance des entreprises, de mieux évaluer leurs risques et ainsi de minimiser le risque de nos investissements. Au-delà de cette prise en compte, notre dialogue avec les entreprises autour des axes de progrès que nous leur fixons les encourage à mieux gérer leurs principaux risques extra-financiers.
- **Détecter des opportunités d'investissement** : Au-delà de l'identification des risques, la prise en compte des critères ESG permet de mettre en lumière les entreprises qui ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie et en ont fait un axe de croissance et de développement commercial. Cette analyse nous permet donc d'identifier et de sélectionner des entreprises commercialisant des produits et services apportant des solutions concrètes aux enjeux de développement durable, comme c'est le cas dans Echiquier Positive Impact Europe. En investissant dans les entreprises les plus vertueuses, nous mettons en lumière leurs bonnes pratiques ESG et nous nous en servons de modèle pour inciter les autres à s'améliorer.

Ces risques et opportunités sont appréhendés de plusieurs façons :

- Au sein de la note ESG et en particulier de la note Environnementale pour les risques et opportunités liés au changement climatique. Ces enjeux sont analysés pour chaque entreprise au travers de leur politique environnementale et des actions mises en œuvre afin de réduire leur impact sur le changement climatique. La note Environnementale représente environ 20% de la note ESG d'un émetteur « Industrie » et environ 15% de la note ESG d'un émetteur « Services ». Dans le cadre des OPC labellisés ISR uniquement, cette note ESG constitue un filtre contraignant au sein du processus de gestion.
- Au sein du « Score Impact », dans le cas particulier d'Echiquier Positive Impact Europe, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans la sélection positive des entreprises, au travers du « Score Solutions » d'émetteurs contribuant pour au moins 20% de leur chiffre d'affaires aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU dont les deux suivants :
 - o ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
 - o ODD 11 : Villes et communautés durables
- Au travers de l'analyse des empreintes carbone des portefeuilles réalisée dans le cadre de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. On notera cependant que le choix des émetteurs en portefeuille n'est pas réalisé, à ce stade, en fonction de leur empreinte carbone. Ces informations sont néanmoins utiles afin d'informer et de sensibiliser les gérants à l'implication de leurs choix d'investissement en termes d'empreinte carbone.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Dans le cadre de notre démarche d'Intégration ESG, tous les membres de l'équipe de gestion collective composée de 35 personnes au 31/12/2019 – à l'exception des quatre membres de l'équipe allocation d'actif non concernés à ce stade par l'intégration ESG - sont impliqués dans l'activité d'investissement responsable de La Financière de l'Echiquier. Parmi eux, l'équipe ISR (voir paragraphe 2.6) est en charge d'accompagner chacun des pôles dans cette démarche, d'assurer le suivi qualitatif de leurs travaux de recherche ESG et d'effectuer des contrôles qualité sur les analyses réalisées. Chaque membre de l'équipe ISR est en charge d'une partie de l'équipe de gestion. Aucune analyse et note ESG ne sont publiées dans notre base de données sans la validation de l'équipe ISR. Pour mener à bien cette démarche et permettre à chacun de s'approprier le sujet, chaque membre de l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier a bénéficié d'une formation dédiée à l'analyse ESG afin de l'aider à cerner les risques et opportunités ESG de ses cas d'investissement. En complément de ces missions, l'équipe ISR est également en charge de produire des analyses ESG pour les deux fonds ISR historiques, de mettre à jour la méthodologie d'analyse ESG et de coordonner un certain nombre de projets annexes (vote aux assemblées générales, engagement actionnarial, reporting, développement de nouveaux produits...).

Le partage de la recherche ESG au sein de l'équipe de gestion collective est l'un des points centraux de notre approche d'Intégration ESG. Celui-ci a lieu de façon régulière via un point hebdomadaire, une communication par mail de tous les comptes rendus d'entretiens et des notations ESG associées ainsi qu'un archivage de tous les travaux de recherche ESG dans notre base de données propriétaire. Cette base de données a la particularité de rassembler au même endroit les informations financières et extra-financières sur les émetteurs. Notre capacité à engager le débat avec les entreprises et à nous forger un avis sur leur état d'avancement sur ces sujets repose selon nous sur le développement d'une culture extra-financière partagée par toute l'équipe de Recherche au sein de La Financière de l'Echiquier. En 2019, cette base de données a été modernisée et les fonctionnalités relatives à l'ISR enrichies donnant ainsi davantage de visibilité à l'ensemble des données ESG à disposition de l'équipe de gestion.

Au-delà de l'équipe de gestion, le sujet de l'investissement responsable est très intégré au sein de l'entreprise et l'ensemble des équipes sont impliquées dans le développement et l'amélioration continue de notre démarche, en particulier nos équipes commerciales. Pour ce faire, la quasi-totalité des salariés de La Financière de l'Echiquier a bénéficié d'une formation sur le sujet et des sessions de formation sont organisées à échéance régulière.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

La Financière de l'Echiquier a une équipe en charge de la recherche ESG composée de quatre personnes : une responsable de la recherche ESG ainsi que trois analystes ISR dédiés à l'analyse ESG des entreprises et au support de l'équipe de gestion sur l'Intégration ESG.

En complément de ces quatre personnes, huit gérants et deux analystes travaillent sur des OPC ISR et réalisent, avec le soutien de l'équipe ISR, l'analyse extra-financière des entreprises présentes dans leurs portefeuilles.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Dans le domaine de l'investissement responsable, la Financière de l'Echiquier est partie prenante des initiatives suivantes :

- Initiatives Généralistes :

- Principles for Responsible Investment (PRI) – Organisation des Nations Unies (2008)
 - ⇒ Participation en 2020 au groupe de travail « Taxonomie Européenne »
 - ⇒ Participation en 2019 aux campagnes d'engagements collaboratifs environnementaux « The Investor Agenda » et ainsi que sur la thématique « Déforestation et feux de forêts en Amazonie »
 - ⇒ Participation en 2020 à la campagne d'engagement collaboratif environnemental du « Climate Action 100+ » et au groupe de discussion « Garantir un système financier durable dans la phase de relance du COVID-19 »
- AFG - Comité Technique Investissement Responsable (2013)
 - ⇒ Participation en 2019/2020 au groupe travail « ODD »
 - ⇒ Participation en 2020 au groupe de travail ad hoc « Consultation AMF sur doctrine ESG »
 - ⇒ Membre depuis 2020 du Comité Investissement Responsable restreint composé d'une dizaine de sociétés de gestion de la Place de Paris
- SIFs - Sustainable Investment Forum
 - Forum per la Finanza Sostenibile – Italie (2017)
 - Forum pour l'Investissement Responsable – France (2019)
 - ⇒ Membre depuis 2020 de la Commission « Grand Public »
 - ⇒ Participation en 2019 au groupe de travail « Label ISR »
 - ⇒ Participation en 2020 aux trois groupes de travail « Impact » : intentionnalité, additionnalité et mesure d'impact
- GIIN – Global Impact Investing Network (2020)

- Initiatives Gouvernance :
 - o LeaderXXchange (2017)
 - ⇒ Membre depuis 2017 du groupe de travail « Urgence Climat : administrateurs et investisseurs, le nouveau dialogue pour l'action »

- Initiatives Environnementales/Climat :
 - o Carbon Disclosure Project (CDP) (2013)
 - o Montreal Carbon Pledge – Organisation des Nations Unies (2017)
 - o Alliance Européenne pour la Relance Verte (2020)

- Initiatives Sociales :
 - o World No Tobacco Day - Organisation Mondiale de la Santé (2017)
 - o Access to Medicine Foundation (2019)
 - ⇒ Participation en 2019 à la campagne d'engagement collaboratif social autour du Access to Medicine Index
 - o Pacte Mondial des Nations Unies & ONU Femmes
 - ⇒ Participation en 2019 à la campagne d'engagement collaboratif social « Women's Empowerment Principles »

Depuis début 2019, La Financière de l'Echiquier a renforcé sa participation à des initiatives de place ainsi qu'à des groupes de travail thématiques (Objectifs de Développement Durable de l'ONU, label ISR, impact...). Sa mobilisation autour de démarches d'engagement collaboratif aux côtés d'autres investisseurs a également été renforcée au cours de l'année 2019. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre rapport de vote et d'engagement disponible sur le site internet de La Financière de l'Echiquier sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Dialogue Actionnarial ».

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Sont comptabilisés comme « encours des actifs ISR » et dénommés comme « actifs ISR » uniquement les OPC ayant reçu un ou plusieurs labels « ISR » ainsi que les mandats et fonds suivants les mêmes contraintes ISR que ces stratégies modèles.

Les encours totaux des actifs ISR de La Financière de l'Echiquier au 31/12/2019 s'élèvent à **3 143M€**.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31/12/2019, les encours des actifs ISR représentent environ **33%** des encours totaux sous gestion de La Financière de l'Echiquier.

2.10. Quels sont les OPC labellisés ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

La Financière de l'Echiquier gère six OPC labellisés ISR ouverts au public, tous détenteurs du label ISR de l'Etat français :

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe
<u>Actif net au 31/12/2019 :</u>	1 349 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	27/02/2004
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Efforts Exclusion
<u>Indice de référence :</u>	MSCI Europe Small Cap Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	05/11/2019
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-agenor-mid-cap-europei/

Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est un OPC de sélection de titres ("stock-picking") de moyennes capitalisations boursières des pays de l'Union Européenne. Le fonds se positionne sur des valeurs de croissance, capables de croître indépendamment du cycle et de maintenir dans la durée des niveaux de rentabilité élevés. Le fonds sélectionne les émetteurs qui se distinguent par la qualité de leur gouvernance et de leur politique sociale et environnementale. Le compartiment Echiquier Agenor Mid Cap Europe Fund de la SICAV luxembourgeoise, est également un OPC ISR, qui suit une stratégie strictement identique à celle du compartiment Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe de la SICAV française, en particulier sur les aspects de process ISR, bien qu'elle ne soit pas labellisée.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap
<u>Actif net au 31/12/2019 :</u>	171 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	27/12/2018
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Efforts Exclusion
<u>Indice de référence :</u>	MSCI EMU Mid Cap Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	05/11/2019
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-agenor-euro-mid-cap-i/

Echiquier Agenor SRI Euro Mid Cap est un OPC de sélection de titres ("stock-picking") de moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Le fonds se positionne sur des valeurs de croissance, capables de croître indépendamment du cycle et de maintenir dans la durée des niveaux de rentabilité élevés. Le fonds sélectionne les émetteurs qui se distinguent par la qualité de leur gouvernance et de leur politique sociale et environnementale.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Major SRI Growth Europe
<u>Actif net au 31/12/2019 :</u>	690 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	11/03/2005
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Efforts Exclusion
<u>Indice de référence :</u>	MSCI Europe Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	27/09/2011
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français, Label Belge « Towards Sustainability » , Label Allemand « FNG*** »
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-major-sri-growth-europe-i/

Echiquier Major SRI Growth Europe est un OPC de sélection de titres ("stock-picking") de grandes capitalisations boursières des pays de l'Union Européenne, recherchant la performance à long terme. Le fonds se positionne sur des valeurs de croissance, faisant partie des leaders de leur secteur d'activité. Le fonds sélectionne les émetteurs qui se distinguent par la qualité de leur gouvernance et de leur politique sociale et environnementale. Le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe Fund de la SICAV luxembourgeoise, est également un OPC ISR, qui suit une stratégie strictement identique à celle du compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe de la SICAV française, en particulier sur les aspects de process ISR, bien qu'elle ne soit pas labellisée.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Alpha Major SRI
<u>Actif net au 31/12/2019 :</u>	71 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	17/04/2019
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Efforts Exclusion
<u>Indice de référence :</u>	80% EONIA capitalisé, 20% MSCI EUROPE Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	05/11/2019
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-alpha-major-i/

Echiquier Alpha Major SRI est un fonds long-couvert qui s'appuie sur le savoir-faire d'Echiquier Major SRI Growth Europe, dont l'objectif est de s'exposer à des grandes valeurs de qualité et de croissance européennes, avec une volatilité réduite. Le process ISR de cet OPC est strictement identique à celui d'Echiquier Major SRI Growth Europe.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Credit SRI Europe
<u>Actif net au 31/12/2019 :</u>	206 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	20/07/2007
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Efforts Exclusion
<u>Indice de référence :</u>	IBOXX Euro Corporate 3-5 ans
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	05/11/2019
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-credit-europe-i/

Echiquier Credit SRI Europe est un fonds investi en obligations privées, majoritairement de la zone euro, intégrant une approche ISR de sélection des émetteurs à l'analyse crédit

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Positive Impact Europe
<u>Actif net au 31/12/2019 :</u>	154 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	19/03/2010
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Thématique ISR Best-in-Universe Exclusion
<u>Indice de référence :</u>	MSCI Europe Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	04/10/2016
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français, Label Belge « Towards Sustainability », Label Allemand « FNG*** »
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-positive-impact-europe-i/

Echiquier Positive Impact Europe est un OPC de sélection de titres ("stock-picking"). Son univers d'investissement est celui des valeurs européennes de toutes tailles et de tous styles recherchant la performance à long terme. Pour être sélectionnées, les entreprises doivent se distinguer par leur qualité ESG et leur contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU. Du fait de sa structure juridique de SICAV de droit français, Echiquier Positive Impact Europe s'est doté d'une gouvernance exemplaire et a fait le choix d'un conseil d'administration majoritairement indépendant, composé d'experts du développement durable à même de challenger le travail de l'équipe ISR.

3. DONNEES GENERALES SUR LES OPC PRESENTS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

Dans les paragraphes suivants, nous détaillerons chacun des aspects en fonction du profil de chaque OPC, qu'ils soient gérés selon une approche d'Investissement à Impact, d'ISR ou d'Intégration ESG. Les OPC gérés selon une approche ISR et d'Investissement à Impact sont rassemblées sous la dénomination « OPC labellisés ISR ». Chaque OPC n'a pas les mêmes contraintes et est soumis à un processus de gestion différent. Pour cela, nous utiliserons le code couleur suivant :

- [POSITIVE IMPACT] pour Echiquier Positive Impact Europe
- [MAJOR] pour Echiquier Major SRI Growth Europe et Echiquier Alpha Major SRI
- [AGENOR] pour Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe et Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap
- [CREDIT] pour Echiquier Credit SRI Europe
- [INTÉGRATION ESG] pour les OPC soumis à l'Intégration ESG

3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des OPC ?

La gestion dite de "stock-picking" de La Financière de l'Echiquier est une gestion de conviction qui s'appuie sur la connaissance approfondie des sociétés qu'elle sélectionne dans ses OPC. L'analyse des critères ESG contribue fortement à une meilleure connaissance de ces sociétés et à une meilleure évaluation des risques.

De plus, dans le cadre de cette démarche d'Intégration ESG, l'équipe ISR a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de l'équipe de gestion à toutes les opportunités offertes par la prise en compte des critères ESG comme déclinées ci-dessous. La formation fait partie intégrante de ce travail de sensibilisation. Ainsi, tous les membres de l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier ont bénéficié d'une formation dédiée à l'analyse ESG - afin de les aider à cerner les risques et opportunités ESG de leurs cas d'investissement - ainsi que d'un suivi rapproché tout au long de l'année par l'équipe ISR.

De façon générale, les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein de l'équipe de gestion de la Financière de l'Echiquier sont multiples :

- **Utiliser une information disponible peu exploitée** : Les informations ESG sur les entreprises sont souvent peu exploitées par les investisseurs. Il existe donc un avantage concurrentiel à ceux qui s'en servent afin d'acquérir une meilleure connaissance des entreprises et *in fine* prendre des décisions d'investissement plus éclairées. Dans le cadre de sa démarche d'Intégration ESG, La Financière de l'Echiquier a pour objectif de capitaliser sur la recherche ESG interne et externe afin d'enrichir sa gestion dite de « stock-picking » et de la rendre ainsi plus différenciante. Nous avons la conviction que cette approche apporte une vraie valeur ajoutée à notre gestion.
- **Identifier des risques** : La prise en compte des critères ESG permet d'approfondir notre connaissance des entreprises, de mieux évaluer leurs risques et ainsi de minimiser le risque de nos investissements. Au-delà de cette prise en compte, notre dialogue avec les entreprises autour des axes de progrès que nous leur fixons les encourage à mieux gérer leurs principaux risques extra-financiers.

- **Détecter des opportunités d'investissement** : Au-delà de l'identification des risques, la prise en compte des critères ESG permet de mettre en lumière les entreprises qui ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie et en ont fait un axe de croissance et de développement commercial. Cette analyse nous permet donc d'identifier et de sélectionner des entreprises commercialisant des produits et services apportant des solutions concrètes aux enjeux de développement durable, comme c'est le cas dans Echiquier Positive Impact Europe. En investissant dans les entreprises les plus vertueuses, nous mettons en lumière leurs bonnes pratiques ESG et nous en servons de modèle pour inciter les autres à s'améliorer.
- **Financer et accompagner la transition vers une économie plus durable** : La prise en compte des critères ESG nous permet de sélectionner et d'accompagner les acteurs que nous souhaitons voir participer à la transition en cours vers une économie plus durable. Par ce biais, nous avons ainsi le pouvoir d'accompagner des tendances de fond de la société : transition énergétique, consommation responsable, égalité entre les sexes...
- **Avoir un impact social et environnemental positif** : En particulier dans le cas des OPC labellisés ISR, la prise en compte des critères ESG peut permettre d'identifier des acteurs ayant un impact social et/ou environnemental positif et de les accompagner afin de démultiplier et de pérenniser leur impact. Le premier rapport d'impact publié en 2019 sur le fonds Echiquier Positive Impact Europe nous a permis d'objectiver ce point.
- **Apporter de nouvelles solutions d'investissement à nos clients** : La prise en compte des critères ESG au sein de nos OPC nous permet d'apporter de nouvelles solutions d'investissement à des clients de plus en plus exigeants et souhaitant investir en accord avec leurs valeurs. Nous leur offrons, en outre, par ce biais plus de transparence sur leurs investissements.

L'ensemble de ces objectifs concourt à considérer la prise en compte des critères ESG comme un potentiel facteur de performance, conviction forte partagée par le comité de direction ainsi que l'ensemble des collaborateurs de La Financière de l'Echiquier. Une étude de La Financière de l'Echiquier publiée en 2019 a permis de documenter et de confirmer cette conviction selon laquelle ISR et performance ne sont pas incompatibles, bien au contraire ! Investir dans les entreprises dotées des meilleures notes ESG génère, sur la durée, une performance supérieure à celles des grands indices, et supérieure également à l'investissement dans les entreprises dont les notes ESG sont moyennes ou faibles. L'étude dans son intégralité est disponible sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche Générale ».

Dans le cas particulier de nos OPC labellisés ISR, les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG sont les suivants :

- **[POSITIVE IMPACT]** : Par la prise en compte des critères ESG, Echiquier Positive Impact Europe, en tant que fonds d'impact, cherche à investir dans des entreprises ayant un impact environnemental et social positif concret et contribuant ainsi aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Par cette démarche, la SICAV cherche à capturer la croissance des produits et services ayant un impact environnemental positif et contribuer ainsi au financement de la transition vers une économie plus durable.
- **[MAJOR]** : La prise en compte des critères ESG au sein des processus d'investissement d'Echiquier Major SRI Growth Europe et d'Echiquier Alpha Major SRI ont pour objectif d'identifier les risques ESG des entreprises de leur univers d'investissement. Ces OPC cherchent également à identifier les entreprises de croissance et de leadership qui profitent de leur positionnement pour investir dans des démarches RSE ambitieuses améliorant ainsi leur impact environnemental et social. Elles se positionnent ainsi comme des acteurs de référence en termes de pratique ESG, montrant la voix aux autres entreprises de leur secteur. Dans une approche « Best Effort », ces OPC cherchent également à investir dans des entreprises étant dans une phase d'amélioration de leurs pratiques ESG, à les accompagner dans cette dynamique et à profiter ainsi de l'impact positif de ces mesures sur leur valorisation et sur la réduction de leurs risques
- **[AGENOR]** : Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe et Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap recherchent, par la prise en compte des critères ESG, à identifier deux profils d'entreprises au sein de leurs univers d'investissements. Tout d'abord, ces critères leur permettent de détecter des opportunités d'investissement dans des entreprises ayant de bons profils ESG, positionnées sur des segments en croissance grâce à leurs produits et services ayant un impact social et/ou environnemental positif. Ces OPC cherchent également, selon une approche best effort, à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG. Ces entreprises sont souvent mises de côté par les investisseurs responsables pour leur manque de transparence sur ces enjeux. Notre proximité avec elles nous permet de dépasser ce manque de transparence, d'obtenir une vision juste de leur positionnement ESG. Notre démarche d'engagement actionnarial est alors primordiale avec ces entreprises que nous conseillons et accompagnons dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
- **[CREDIT]** : La prise en compte des critères ESG dans son processus d'investissement permet à Echiquier Credit SRI Europe d'enrichir son analyse crédit des émetteurs, par une meilleure compréhension des risques qui s'appliquent à chacun d'eux. Cette démarche facilite l'identification des risques ESG des émetteurs de son univers d'investissement et l'appréhension de certains risques binaires (fraude, amendes, conflits d'intérêts...), complétant ainsi parfaitement l'analyse crédit. Dans son processus d'investissement socialement responsable, cet OPC met un accent particulier sur la qualité de la gouvernance. Cela lui permet par exemple d'identifier la capacité d'une équipe dirigeante à prendre des décisions à l'encontre des intérêts des actionnaires minoritaires et/ou des créanciers, ce qui représente un risque majeur pour le profil de crédit d'un émetteur.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des OPC ?

Dans le cadre de notre démarche d'investissement responsable, notre approche de l'évaluation ESG des émetteurs fait appel à la fois, à des moyens internes et externes. Nos analyses sont nourries par nos rencontres régulières avec le management des entreprises et leur accompagnement dans la durée au travers de notre démarche d'engagement actionnarial. Le recours aux agences de notation extra-financières est complémentaire à notre travail d'analyse réalisé en interne.

Des moyens externes multiples sont utilisés pour nourrir notre évaluation ESG des émetteurs comme par exemple :

- La lecture de la documentation publique de l'entreprise (rapports annuels, rapports de développement durable, etc.)
- La consultation de rapports de brokers ou d'ONG
- La revue d'articles parus dans la presse
- Des visites de sites et des rencontres de responsables variés (directeur général, directeur financier, directeur des ressources humaines, directeur qualité, directeur de l'environnement, responsable juridique...)
- L'abonnement à la recherche ESG de MSCI ESG Research nous permettant d'accéder aux profils ESG de nombreuses entreprises et au suivi des controverses
- L'abonnement à la recherche d'ISS sur le thème de la gouvernance, qui nous fournit un rapport détaillé sur chaque entreprise en portefeuille, au moment de son assemblée générale
- L'abonnement à des réseaux d'experts (Gerson Lehrman Group et Third Bridge) pour approfondir nos connaissances sur des thématiques particulières
- L'abonnement à la recherche OFG sur le thème de la gouvernance, qui nous apporte un éclairage complémentaire sur la qualité des conseils d'administration des sociétés françaises
- L'abonnement à Capital IQ afin d'accéder, entre autres, à des informations sur la gouvernance des entreprises
- La plateforme de données environnementales du Carbon Disclosure Project (CDP)
- L'abonnement à la plateforme Eboard de Trucost ESG Analysis
- La base de données du UN Global Compact

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les OPC ?

Les principaux critères ESG pris en compte par les OPC dans le cadre de notre méthodologie d'analyse ESG sont les suivants :

- **Gouvernance :**
 - o Compétence de l'équipe dirigeante :
 - Pour le directeur général : légitimité dans le métier, track-record, capacité managériale, leadership et structure du schéma de rémunération.
 - Pour le comité de direction : composition, diversité, pertinence des fonctions représentées et engagement sur les sujets de RSE.

- Contre-pouvoirs : sources de contre-pouvoirs au sein du Conseil, anticipation de la succession du directeur général, adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, diversité homme/femme du Conseil, diversité géographique, disponibilité et implication des administrateurs.
- Respect des actionnaires minoritaires : intérêt pour l'entreprise d'être cotée, mécanismes anti-OPA et transparence de l'information financière.
- Evaluation des risques extra-financiers : identification et gestion des risques extra-financiers, éthique des affaires (dont pratiques fiscales), qualité du reporting et du discours RSE de l'entreprise et dynamique positive de progrès sur les aspects ESG.

Dans la cadre de l'analyse des émetteurs obligataires non cotés uniquement, la rubrique « Respect des actionnaires minoritaires » est remplacée par la rubrique « Respect des créanciers ». Les sujets suivants sont analysés au sein de cette rubrique : objectif de levier cohérent avec le rating de l'entreprise, niveau d'agressivité financière, transparence et qualité de l'information financière et qualité des auditeurs.

- **Environnement :**

- Politique et actions : existence d'une feuille de route environnementale (objectifs précis et datés permettant de dégager des tendances d'évolution), choix des indicateurs de cette feuille de route, niveau d'ambition de l'entreprise sur ses objectifs environnementaux, actions environnementales mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, existence d'un système de management environnemental et d'initiatives environnementales significatives comme par exemple un prix interne du carbone ou encore des mesures en faveur de la protection de la biodiversité.
- Résultats : communication de l'entreprise sur les résultats de son plan d'action (résultats présentés sur longue période et tendances d'évolution), évolution des principaux ratios environnementaux (consommation d'eau, émissions de CO2, consommation d'énergie, production et traitement de déchets, utilisation de produits chimiques...) et investissements réalisés afin de réduire son impact environnemental.
- Fournisseurs : exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, degré de complexité de la chaîne d'approvisionnement, dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, accompagnement des fournisseurs vers de meilleures pratiques et contrôle des fournisseurs.
- Impact environnemental des produits : impact positif ou négatif des produits sur l'environnement, démarche d'écoconception, existence d'analyses de cycle de vie des produits, économie circulaire, part verte du chiffre d'affaires de l'entreprise et gestion de la fin de vie des produits.

- **Social :**

- Fidélisation et progression : attractivité de la marque employeur, capacité à recruter, satisfaction des salariés, politique de fidélisation des salariés, gestion des carrières, politique de formation et potentiel de rétention des salariés.
- Protection : lutte contre les discriminations, protection des salariés en matière de santé et de sécurité, qualité du dialogue social et accompagnement des salariés en cas de restructuration.

- Fournisseurs : exposition des fournisseurs aux risques sociaux, degré de complexité de la chaîne d'approvisionnement, dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, accompagnement des fournisseurs vers de meilleures pratiques et contrôle des fournisseurs.
- Impact social des produits : impact social des produits pour le client et pour la société (par exemple : coûts évités) et accessibilité des produits.
- Relations avec la société civile : approche philanthropique de l'entreprise (dont mécénat de compétences), relations avec les communautés locales, satisfaction client et participation à des initiatives de place dans le domaine de la RSE.

[POSITIVE IMPACT] + **[MAJOR]** : Ces OPC utilisent l'ensemble des critères détaillés ci-dessus car leur analyse ESG est intégralement internalisée, réalisée dans son intégralité par l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier, sans recours à une agence de notation extra-financière.

[AGENOR] + **[CREDIT]** + **[INTÉGRATION ESG]** : Ces OPC utilisent les critères de gouvernance comme détaillés ci-dessus, car l'analyse de cette dimension reste intégralement internalisée. Le détail des critères environnementaux et sociaux utilisés peut différer de celui présenté ci-dessus car dans le cadre de ces OPC, la recherche sur les critères environnementaux et sociaux est réalisée avec l'appui de MSCI ESG Research qui a sa propre grille d'analyse de ces critères. Ceux-ci sont adaptés au secteur et aux enjeux de chacune des entreprises analysées. En cas d'absence de Recherche ESG de MSCI disponible sur certaines entreprises, l'analyse ESG est alors internalisée dans son intégralité et l'ensemble des critères détaillés ci-dessus sont utilisés.

L'ensemble de ces critères ESG permet de déterminer une note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à cet aspect. Cette conviction est renforcée par le fait que toutes les analyses ESG produites par La Financière de l'Echiquier bénéficient d'une notation de la gouvernance réalisée intégralement en interne.
- **Environnement et Social** : Les critères liés à l'environnement et au social sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné :
 - Pour les entreprises industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
 - Pour les entreprises de services : la note sociale contribue à hauteur de 2/3 dans la note de Responsabilité tandis que la note Environnement représente 1/3 de la note de Responsabilité.

De plus, un malus de controverse ESG est pris en compte dans le calcul de la note ESG. Vous trouverez le détail de ce malus dans le point 3.6 de ce Code de Transparence.

3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les OPC ?

A La Financière de l'Echiquier, nous sommes convaincus que le changement climatique a et aura un impact majeur sur notre société et sur les entreprises qui la composent. Par conséquent, il est essentiel que cette dimension fasse partie intégrale de notre analyse des risques environnementaux des entreprises de nos univers d'investissement. Cette analyse doit à la fois permettre de comprendre l'exposition de l'entreprise aux risques relatifs au changement climatique et la façon qu'elle a de les anticiper, de les gérer et de les réduire. C'est par exemple le cas des risques physiques résultants du changement climatique qui peuvent avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

Les principes et critères relatifs au changement climatique sont pris en compte par l'ensemble des OPC de La Financière de l'Echiquier, présents dans ce Code, au sein de la note Environnementale, qu'elle soit réalisée en interne ou avec l'appui de MSCI ESG Research, comme détaillée dans le paragraphe 3.3 de ce code de transparence. Cette note impacte environ 20% la note ESG d'un émetteur « Industrie » et environ 15% la note ESG d'un émetteur « Services ». Dans le cadre des OPC labellisés ISR uniquement, cette note ESG constitue un filtre restrictif au sein du processus de gestion.

[POSITIVE IMPACT] Dans le cas particulier d'Echiquier Positive Impact Europe, les critères relatifs au changement climatique sont également pris en compte dans la construction du portefeuille via la sélection, au travers du « Score Solutions », d'émetteurs ayant une contribution nette positive, pour au moins 20% de leur chiffre d'affaires aux ODD, dont les deux suivants :

- ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
- ODD 11 : Villes et communautés durables

La prise en compte des principes et critères relatifs au changement climatique est exposée de façon détaillée au sein des différents rapports relatifs à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte disponibles sur le site internet de La Financière de l'Echiquier, sur [les pages des fonds concernés](#) (soit ceux dont les encours étaient supérieurs à 500 millions d'euros au 31/12/2019) dans la rubrique « Documents à télécharger – Investissement Responsable ».

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Quel que soit l'OPC concerné géré par La Financière de l'Echiquier, la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs comprend les étapes suivantes :

- **Travail préparatoire** : Le travail d'analyse ESG des émetteurs débute par une phase d'analyse documentaire grâce à l'ensemble des moyens internes et externes détaillés dans le paragraphe 3.2. Cette analyse préalable à l'entretien est guidée par notre grille d'évaluation propriétaire couvrant l'ensemble des aspects ESG détaillés dans le paragraphe 3.3.

- Pour [POSITIVE IMPACT] et [MAJOR], ce travail préparatoire couvre les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui seront entièrement analysés en interne par l'équipe de gestion.
 - Pour [AGENOR], [CREDIT] et [INTÉGRATION ESG], les gérants et analystes se concentrent principalement sur l'analyse de la gouvernance des entreprises, l'analyse des dimensions environnementales et sociales étant réalisée avec l'appui de MSCI ESG Research.
- **Entretien ESG :**
- Dans le cadre du processus de [POSITIVE IMPACT] et [MAJOR], l'entretien ESG est systématique. Il est l'occasion pour nous d'approfondir les thématiques sur lesquelles nous avons manqué d'informations durant notre analyse documentaire et de challenger les entreprises sur leurs enjeux clefs. Cette étape est primordiale, en particulier dans le cas des entreprises de petite taille. Elle nous permet d'obtenir des informations complémentaires et de ne pas les pénaliser de façon rédhibitoire pour leur manque de transparence (souvent lié au manque de moyens humains dédiés à ces sujets en interne et non à leur manque d'engagement sur les sujets ESG). Il nous permet également de porter un regard critique sur les informations communiquées publiquement par l'entreprise et de se prémunir contre les risques de « *greenwashing* ».
 - L'entretien ESG n'est pas obligatoire dans le processus de [AGENOR], [CREDIT] et [INTÉGRATION ESG]. Il a lieu selon le souhait des gérants et analystes en charge de la valeur. Cependant, ils sont incités à aborder, durant leurs nombreuses rencontres avec les entreprises tout au long de l'année, les sujets ESG les plus « matériels » afin d'enrichir leur connaissance des entreprises. Les axes de progrès des entreprises, que les gérants et analystes rédigent systématiquement après chaque analyse ESG, permettent de nourrir ces échanges. Dans le cas où certaines valeurs de l'univers d'investissement ne seraient pas couvertes par MSCI ESG Research (principalement petites entreprises), il est commun que cet entretien ait lieu, dans le cadre détaillé ci-dessus.
- **Synthèse et Evaluation :** A l'issue du travail préparatoire et/ou de l'entretien ESG, une synthèse de toutes les informations obtenues est réalisée. Elle nous permet à la fois d'établir le compte rendu qualitatif de notre analyse, d'assurer le suivi de l'entreprise dans le temps mais également d'en réaliser l'évaluation quantitative permettant de définir la note ESG de l'émetteur en question. Cette dernière est réalisée depuis 2007 selon une grille d'évaluation propriétaire qui repose sur les trois piliers traditionnels : Environnement, Social et Gouvernance.

Les particularités de notre méthodologie d'évaluation sont les suivantes :

- Elle couvre l'ensemble des piliers Environnement, Social et Gouvernance, comme détaillé dans le paragraphe 3.3.
- Un poids important est consacré à la gouvernance au sein de la note ESG (environ 60%) et en particulier à l'évaluation de la compétence de l'équipe dirigeante.

- Le poids des notes Environnement et Social au sein de la note ESG varie selon le type d'activité - « Industrie » ou « Services » - de l'entreprise (i.e. voir tableau ci-dessous).
- Nous ne normalisons pas nos notes ESG (par taille de capitalisation, par secteur...)
- Le poids donné à chacune des sous-thématiques des piliers a été déterminé par l'équipe ISR de La Financière de l'Echiquier.
- L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note.
- L'existence d'un malus de controverse au sein du calcul de la note ESG. Celui-ci vient impacter directement la note ESG et sanctionner les entreprises controversées sur les aspects ESG.

Alors que l'analyse ESG est intégralement internalisée dans le cas des émetteurs présents dans les portefeuilles de **POSITIVE IMPACT** et **MAJOR**, ce n'est généralement pas le cas pour **AGENOR**, **CREDIT** et **INTÉGRATION ESG**. Dans ce second cas de figure et afin de faciliter l'élargissement de la couverture ESG des émetteurs pour l'ensemble de nos univers d'investissement, nous nous appuyons sur la recherche de MSCI ESG Research pour la notation des émetteurs sur les critères environnementaux et sociaux. Les notes environnementales et sociales – si elles sont disponibles - sont alors intégrées dans notre grille propriétaire d'évaluation ESG des émetteurs. La plateforme les épaulé également dans l'analyse des controverses, en particulier sur les aspects de gouvernance. Excepté cela, le modèle de notation reste strictement le même que dans le cadre des OPC labellisés ISR (pondérations, critères...). Si sur certains émetteurs, principalement les petites entreprises et les émetteurs obligataires non cotés, la recherche de MSCI ESG Research n'est pas disponible, la notation ESG est alors internalisée dans son intégralité. Chacune des analyses ESG produites est contrôlée par l'équipe ISR avant publication dans notre base de données et cela dans un double objectif de formation continue des équipes et d'homogénéisation des pratiques de notation au sein de la gestion.

NOTE ESG GLOBALE	INDUSTRIE	SERVICE
NOTE GOUVERNANCE	62,50%	62,50%
x Compétence de l'équipe dirigeante	50%	50%
x Contre-pouvoirs	17%	17%
x Respect des actionnaires minoritaires	16%	16%
x Evaluation risques extra-financiers	17%	17%
NOTE RESPONSABILITÉ	37,50%	37,50%
NOTE ENVIRONNEMENT	50%	34%
x Politique environnementale & actions	33%	33%
x Résultats	33%	33%
x Fournisseurs	17%	17%
x Impact environnemental des produits	17%	17%
NOTE SOCIAL	50%	66%
x Fidélisation & progression	34%	34%
x Protection des salariés	33%	33%
x Fournisseurs	11%	11%
x Impact social des produits	11%	11%
x Relations avec la société civile	11%	11%
NOTE DE CONTROVERSE	max. - 20%	max. - 20%

- **Engagement** : En 2013, nous avons formalisé notre démarche d'engagement basée sur le suivi des progrès ESG des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Cela nous permet de valoriser en priorité les entreprises qui s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration (approche dite « Best Effort »). Cette démarche s'articule autour de trois principaux axes :
 1. Notre entretien ESG initial avec les entreprises est déterminant pour bien comprendre les enjeux extra-financiers auxquels elles sont confrontées.
 2. A l'issue de l'entretien, nous établissons avec nos interlocuteurs deux ou trois sujets prioritaires sur lesquels des améliorations sont attendues. Ces objectifs sont appelés « axes de progrès ». Nous souhaitons que les objectifs partagés avec l'entreprise soient réalistes, mesurables et contrôlables. Ces axes de progrès sont formalisés par écrit et transmis à l'entreprise.
 3. Lors de l'entretien de suivi qui a lieu en moyenne tous les deux ans, nous apprécions ensemble les progrès accomplis sur la base des objectifs formalisés auparavant (axes de progrès atteints, partiellement atteints ou non atteints), et redéfinissons ensemble les prochains axes de progrès.

Cette démarche est menée de façon rigoureuse et systématique auprès de tous les émetteurs présents dans les portefeuilles de **[POSITIVE IMPACT]**, **[MAJOR]** et **[AGENOR]**.

Dans le cas de **[CREDIT]** et **[INTÉGRATION ESG]**, les gérants et analystes dialoguent tout au long de l'année avec les entreprises dans lesquelles ils sont investis. La démarche d'engagement est moins formalisée (envoi des axes de progrès non systématique). Cependant, les thématiques ESG viennent à présent nourrir de façon, de plus en plus régulière, leurs échanges avec les entreprises au travers des axes de progrès identifiés par les gérants et analystes au cours de leurs analyses ESG.

En complément de l'approche d'engagement individuelle avec les entreprises, La Financière de l'Echiquier a initié en 2019, une démarche d'engagement collaboratif, aux côtés d'autres acteurs comme par exemple des sociétés de gestion. Plusieurs initiatives ont été rejointes au cours de l'année, nous permettant d'aborder avec les entreprises des thématiques pouvant plus difficilement être abordées individuellement. Vous retrouverez le détail des initiatives auxquelles nous avons participé dans le paragraphe 2.7 de ce code de transparence ainsi que dans notre rapport sur l'exercice des droits de vote et d'engagement.

- **Vote** : A La Financière de l'Echiquier, le vote fait partie intégrante de notre démarche d'investisseur responsable et en particulier de notre responsabilité d'actionnaire. Dans ce cadre, nous sommes engagés, pour l'ensemble de nos OPC, à voter systématiquement, quel que soit le pourcentage de détention du capital ou des droits de vote. L'activité de vote repose sur une politique de vote propre à La Financière de l'Echiquier disponible en libre accès sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Dialogue actionnarial ». Dans ce cadre, nous étudions avec attention toute résolution qui pourrait se révéler défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires ainsi que les résolutions à caractère environnemental et social.

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation ESG des émetteurs présents dans nos portefeuilles fait l'objet d'une révision tous les deux ans. Le temps du développement durable est un temps long. Par conséquent, les changements qui peuvent avoir lieu à l'échelle d'une entreprise sur les aspects ESG mettent généralement du temps à se concrétiser et n'ont que peu voire pas d'impact à court terme. Leurs effets sont visibles sur plus longue période. Nous avons donc décidé de faire le point tous les deux ans sur l'avancement des pratiques ESG des entreprises au sein de nos portefeuilles. Ces entretiens de suivi sont également l'occasion de vérifier que l'entreprise progresse en matière sociale, environnementale et de gouvernance et en particulier sur les axes de progrès que nous avons définis ensemble deux ans auparavant. La note de compétence de l'équipe dirigeante, élément central de notre note de gouvernance, peut quant à elle être mise à jour de façon plus régulière en cas de changement de directeur général.

A La Financière de l'Echiquier, la gestion des controverses ESG sur les émetteurs est réalisée, par nos équipes, avec le soutien de la recherche de MSCI ESG Research, de la façon suivante :

- Lors de l'analyse ESG des entreprises : Depuis 2017, notre méthodologie d'analyse ESG intègre un malus de controverse au sein du calcul de la note ESG. Celui-ci vient impacter directement la note ESG. Cela nous permet de sanctionner plus directement les entreprises dont nous considérons qu'elles méritent de voir leur note ESG réduite à la suite d'une ou plusieurs controverses significatives. De plus, l'historique des controverses ESG de l'entreprise viendra impacter notre vision de celle-ci sur les trois piliers ESG. Pour **[POSITIVE IMPACT]** et **[MAJOR]**, ce malus est d'un maximum de 2 points (granularité du malus de 0,5) et sanctionne les controverses ESG sur les trois piliers.
Pour **[AGENOR]**, **[CREDIT]** et **[INTÉGRATION ESG]**, ce malus ne sanctionne que les controverses de gouvernance et est d'un maximum de 1 point. Cette différence s'explique par le fait que MSCI ESG Research intègre et pénalise, directement dans ses notes environnementales et sociales, les controverses que pourrait avoir un émetteur sur ces deux dimensions.
- Lors du suivi des entreprises en portefeuille : Un suivi quotidien des controverses ESG des entreprises de nos portefeuilles est réalisé par nos équipes avec le soutien de la recherche de MSCI ESG Research. Après avoir établi un dialogue avec l'entreprise afin de juger de son niveau de gravité, une controverse significative sur un émetteur aura un impact direct sur sa note ESG.
 - o Dans le cadre des OPC labellisés ISR : Si la controverse a lieu alors que l'émetteur est déjà présent dans notre portefeuille, sa note ESG sera revue à la baisse. Si celle-ci passe alors sous le seuil d'éligibilité (compris entre 5,5/10 et 6,5/10 selon l'OPC concerné), sa sortie du portefeuille sera réalisée dans les plus brefs délais, dans le meilleur intérêt des porteurs.
 - o Dans le cadre des OPC soumis à l'Intégration ESG : Il n'y a pas ici de contrainte automatique de désinvestissement concernant un émetteur en portefeuille qui ferait l'objet d'une controverse importante. Cependant, chaque cas de controverse grave devra passer devant notre comité éthique interne qui prendra une décision pour ou contre la vente du titre. Les décisions de ce comité seront prises dans l'intérêt de nos porteurs et afin de préserver la réputation de La Financière de l'Echiquier. Plus de détails sur ce dispositif dans le paragraphe suivant.

- Par le comité éthique : Le comité éthique est un dispositif interne au cœur de notre démarche d'investisseur responsable. Créé en 2018, il a pour objectif d'aborder les sujets de controverse (au niveau des entreprises et des secteurs) qui se présentent à nous, aussi bien en interne qu'en externe. Le comité peut trancher mais doit surtout démontrer aux différentes parties prenantes de La Financière de l'Echiquier (clients, collaborateurs...) que nous agissons en conscience sur tous ces sujets. Ce comité est un lieu d'échange. Ses débats et conclusions sont partagés au travers de comptes rendus, au sein de notre communauté, sur une plateforme dédiée. Il nous permet de progresser collectivement vers une meilleure gestion de nos risques et de préserver notre réputation.

Les membres permanents siégeant à ce comité sont les suivants : directeur général, directeur de la gestion, responsable du contrôle interne, directeur de la gestion privée et directeur de la communication. Bien que ce comité ne soit composé que de personnalités internes à La Financière de l'Echiquier, il se réserve le droit de consulter des experts externes pour s'informer sur des thématiques qui feraient l'objet d'un échange lors du dit comité. En fonction des cas abordés, le gérant concerné ainsi qu'un membre de l'équipe ISR seront également présents pour exposer et débattre sur des aspects extra-financiers autour du cas traité.

Le comité éthique se réunit au minimum une fois par an pour faire le point sur la liste des valeurs et des secteurs exclus au sein de La Financière de l'Echiquier ainsi qu'au cas par cas en fonction des besoins soulevés. Le comité éthique peut se tenir à la demande de n'importe quelle partie prenante de l'entreprise dont la requête aura été jugée légitime par l'équipe ISR.

Les cas traditionnels de tenue du comité éthique sont les suivants : définition des listes d'exclusions, interrogations de clients, apparition d'une controverse grave au sein d'une entreprise détenue dans un portefeuille ainsi que les nouveaux cas d'investissement sur des entreprises très controversées (par exemple, coupables de la violation d'un ou de plusieurs des dix principes du Pacte Mondial de Nations Unies).

Si la décision du comité éthique est défavorable au maintien d'une position dans un portefeuille, le gérant dispose d'un délai maximum de deux mois pour sortir la position, dans le meilleur intérêt de nos porteurs.

Le travail de sensibilisation et de formation des équipes de gestion autour de l'ISR a pour objectif de leur faire prendre conscience de la valeur ajoutée de l'analyse ESG dans l'étude des risques et des opportunités de leurs cas d'investissement. L'attention permanente de l'équipe ISR à cet égard est essentielle afin de renforcer la prise de conscience de chacun sur ces sujets et ainsi de limiter au maximum le recours au comité éthique.

En 2019, ce comité s'est tenu à deux reprises. Il a permis l'élargissement de la politique d'exclusion de La Financière de l'Echiquier aux entreprises produisant, vendant ou distribuant du cannabis à usage récréatif (seuil de tolérance de 5% du chiffre d'affaires) ainsi que des sociétés détenant des participations dans des entreprises impliquées dans ces activités. Il a également traité le cas d'une entreprise controversée dans le secteur de la vidéo surveillance qu'il a décidé d'exclure de l'ensemble de la gestion et a maintenu sa mise sous surveillance d'une autre société controversée

du secteur automobile. En 2020, ce comité éthique s'est déjà tenu à deux reprises. Ses décisions ont porté sur l'exclusion des secteurs des jeux d'argents et de la pornographie pour l'ensemble de nos fonds ISR et sur l'élargissement du périmètre d'exclusion des armements controversés.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Tous les OPC gérés par La Financière de l'Echiquier intègrent, dans leur processus de construction de portefeuille, des éléments issus de la recherche ESG, de façon plus ou moins contraignante. Les étapes décrites ci-dessous se matérialisent au sein du processus d'investissement par des filtres restreignant l'univers d'investissement des OPC :

- **FILTRE EXCLUSION** : La recherche ESG relative aux exclusions sectorielles a un impact sur la construction de portefeuille de l'ensemble des OPC gérés ([POSITIVE IMPACT] + [MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT] + [INTÉGRATION ESG]). La Financière de l'Echiquier exclut de façon systématique et pour l'ensemble de sa gamme toute société réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans le secteur de la production de **tabac** et de **charbon thermique**. Tout investissement dans des sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la production, la vente et la distribution de **cannabis à usage récréatif** ainsi que toute société détenant des participations dans des entreprises impliquées dans ces activités, est également interdit. En ligne avec les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008), tout investissement direct est exclu dans les sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des **bombes à sous-munitions et mines antipersonnel** (pas de seuil minimum de chiffre d'affaires). Dans les mêmes conditions et au titre des armements controversés, nous excluons également les entreprises impliquées dans les types d'armements suivants : armes biologiques et chimiques, armes à uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à fragments non détectables.

De plus, sur une base normative, une attention particulière est également apportée aux sociétés coupables de la violation d'un ou de plusieurs des dix principes du **Pacte Mondial de Nations Unies**. Par défaut, ces sociétés sont formellement exclues et si un gérant souhaite investir dans l'une des sociétés présentes dans cette liste, il devra convoquer le comité éthique qui étudiera attentivement chacune des demandes. Seul le comité sera en capacité de prononcer une dérogation et de décider si la valeur, malgré son profil controversé, pourra être investie.

En complément de ces exclusions, les OPC labellisés ISR ([POSITIVE IMPACT] + [MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT]) excluent l'investissement dans toute société réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs du **tabac**, de l'**armement** (au sens large), des **jeux d'argent** et de la **pornographie**. A noter qu'au sein du secteur de l'armement, les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur des armes dites "ABC" (Atomiques, Biologiques et Chimiques) sont exclues quel que soit leur niveau de revenu dans ces activités. Les OPC actions labellisés ISR ([POSITIVE IMPACT] + [MAJOR] + [AGENOR]) excluent également le secteur des **énergies fossiles**.

Les exclusions liées au secteur des énergies fossiles incluent notamment :

- o L'extraction, le raffinage, le trading et la distribution de pétrole conventionnel et non-conventionnel (dont pétrole de schiste et gaz de schiste issus des méthodes de fracturation hydraulique ou de sables bitumineux par exemple)

- La propriété de réserves et/ou d'infrastructures à destination de la production de pétrole , de gaz naturel ou de pétrole non-conventionnel
- La production d'électricité à partir de pétrole, de gaz naturel ou de nucléaire
- Les activités liées au nucléaire (extraction d'uranium, constructeurs et opérateurs de composants pour la production d'énergie nucléaire par exemple).

Notre politique d'exclusion du secteur des énergies fossiles est en ligne avec les exigences des labels allemand « FNG » et belge « Towards Sustainability ».

De plus, sur une base normative, les sociétés coupables de la violation avérée d'un ou de plusieurs des dix principes du **Pacte Mondial de Nations Unies** sont également exclues des OPC labellisés ISR.

La politique d'exclusion de **POSITIVE IMPACT** est encore plus exigeante car nous avons souhaité exclure de l'univers d'investissement toute société qui, d'après nous, contribue négativement à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. En complément des secteurs énoncés ci-dessus, il s'agit des entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs de l'**alcool**, des **OGM** ainsi que les pratiques médicales controversées. La politique d'exclusion d'Echiquier Positive Impact Europe est selon nous compatible avec la Doctrine Sociale de l'Eglise.

Cette politique d'exclusion nous permet, en renonçant au financement de certains secteurs et pratiques controversées, de ne pas soutenir l'impact social et/ou environnemental négatif de ces entreprises. Les données sur lesquelles se basent nos diverses exclusions proviennent de MSCI ESG Research et sont mises à jour trimestriellement.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de la politique d'exclusion de La Financière de l'Echiquier :

	EXCLUSIONS												Pacte Mondial des Nations Unies
	Cannabis Récréatif	Production de tabac	Tabac	Armements controversés	Autres types d'armements	Production de charbon thermique	Jeux d'argent	Pornographie	Energies Fossiles	Alcool	OGM	Pratiques Médicales Controversées	
INVESTISSEMENTS A IMPACT													
Echiquier Positive Impact Europe	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
ISR													
Echiquier Major SRI Growth Europe Echiquier Alpha Major SRI	●	●	●	●	●	●	●	●	●				●
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	●	●	●	●	●	●	●	●	●				●
Echiquier Crédit SRI Europe	●	●	●	●	●	●	●	●					●
INTEGRATION ESG													
OPC Actions	●	●		●		●							○
OPC Diversifiés	●	●		●		●							○
OPC Crédits et Obligations Convertibles	●	●		●		●							○

- Critère appliqué systématiquement
- Critère appliqué ponctuellement

- **FILTRE CONVICTION ESG :**

[INTÉGRATION ESG] : L'intégration ESG désigne la prise en compte dans la gestion classique de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, sans que cela ne se traduise par un impact systématique sur la sélection de titres en portefeuille. Par conséquent, dans le cadre des OPC soumis à l'Intégration ESG uniquement, le gérant n'est pas contraint dans la construction de son portefeuille par les notes ESG des émetteurs. Cependant, les informations issues de la recherche ESG peuvent contribuer aux choix d'investissement des gérants au même titre que la recherche financière et enrichir leur connaissance des entreprises. Les notes ESG des émetteurs peuvent par exemple être mises en perspective avec la valorisation boursière de l'entreprise afin de voir si les risques ESG identifiés lors de l'analyse y sont intégrés. L'équipe ISR accompagne et sensibilise tout au long de l'année les gérants et analystes financiers à tirer le meilleur parti de la recherche ESG. Chacune des analyses ESG produites est contrôlée par l'équipe ISR avant publication et cela dans un double objectif de formation continue des équipes et d'homogénéisation des pratiques de notation au sein de la gestion.

En outre, les décisions qui sont prises par le comité éthique - concernant les cas d'entreprises jugées comme controversées du point de vue ESG - pourront avoir un impact sur la gestion des OPC soumis à l'Intégration ESG. Le comité éthique pourra par exemple se prononcer pour le désinvestissement de certains émetteurs controversés.

[POSITIVE IMPACT] + **[MAJOR]** + **[AGENOR]** + **[CREDIT]** : Dans le cadre des OPC labellisés ISR, la recherche ESG (et en particulier les notes ESG des émetteurs) joue un rôle particulièrement important dans la construction des portefeuilles. Dans ce cadre, ces OPC appliquent un filtre de note ESG sur la sélection des valeurs. Ces dernières doivent avoir au minimum une note ESG supérieure ou égale à 5,5/10 pour **[AGENOR]** et **[CREDIT]**, à 6,0/10 pour **[MAJOR]** et à 6,5/10 pour **[POSITIVE IMPACT]**. Ce seuil minimum de notes ESG dépend de l'objectif extra-financier recherché par le fonds ainsi que de la qualité ESG de son univers d'investissement. Dans tous les cas, la politique d'exclusion ainsi que la note ESG minimum du fonds doivent permettre d'exclure au moins 20% de son univers d'investissement. Les taux de sélectivité de chacun des OPC labellisés ISR au 31/12/2019 sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

[MAJOR] De plus, depuis 2018, Echiquier Major SRI Growth Europe et dans son sillon Echiquier Alpha Major SRI intègre les facteurs ESG dans la gestion de ses pondérations. Ainsi, lorsque la note ESG d'une société est supérieure à la note ESG moyenne du fonds, les gérants peuvent, de façon discrétionnaire, appliquer un bonus à la pondération de la valeur au sein du portefeuille. Celui-ci pourra être d'un maximum de 0,5% par rapport à la pondération initiale, découlant uniquement d'une lecture financière du cas d'investissement.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de l'état des lieux ESG de chacun des OPC labellisés ISR de La Financière de l'Echiquier en date du 31/12/2019 :

	NOTATIONS ESG									
	Pourcentage de couverture ESG	Taux de sélectivité	Note ESG minimum	Note ESG moyenne	Note de Gouvernance moyenne	Note Environnementale moyenne	Note Sociale moyenne	Note interne de Gouvernance	Note interne Environnement + Social	Note MSCI Environnement + Social
INVESTISSEMENTS A IMPACT										
Echiquier Positive Impact Europe	100%	60%	6,5/10	7,4	7,5	7,2	7,3	●	●	
ISR										
Echiquier Major SRI Growth Europe	100%	36%	6,0/10	7,2	7,4	6,8	7,0	●	●	
Echiquier Alpha Major SRI	100%	36%	6,0/10	7,2	7,4	6,8	7,0	●	●	
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	100%	29%	5,5/10	6,7	7,1	5,9	6,2	●		●
Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	100%	38%	5,5/10	6,5	7,0	5,8	5,6	●		●
Echiquier Crédit SRI Europe	100%	31%	5,5/10	6,7	7,1	7,1	5,7	●		●

- **FILTRE SOLUTION : [POSITIVE IMPACT]** Ce filtre concerne uniquement Echiquier Positive Impact Europe. La SICAV investit uniquement dans des entreprises qui contribuent positivement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Dans ce cadre, nous avons mis en place un filtre nous permettant de ne retenir dans notre univers investissable que des entreprises ayant une contribution positive nette à ces objectifs. Afin de les identifier, nous avons mis en place un « Score Impact » sur 100 points qui est la moyenne de deux scores nets, le « Score Solutions » et le « Score Initiatives » comme détaillés ci-dessous :

- a. « **Score Solutions** » sur 100 points : ce score mesure le pourcentage du chiffre d'affaires que l'entreprise réalise en contribution nette à un ou plusieurs des neuf ODD sélectionnés par l'équipe ISR. Ces neuf ODD ont été sélectionnés, parmi les dix-sept identifiés par l'ONU, pour leur matérialité économique forte. Dans le cas où une entreprise analysée aurait également une partie de son chiffre d'affaires qui aurait une contribution négative à un ou plusieurs de ces neuf ODD, ce pourcentage serait alors minoré de sa contribution négative. On parle alors de contribution positive nette. Les neuf ODD sélectionnés sont les suivants :
 1. ODD 3 : Bonne santé et bien-être. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les secteurs de la santé, l'assurance ou la sécurité routière.
 2. ODD 4 : Education de qualité. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans le secteur de l'éducation.
 3. ODD 6 : Eau propre et assainissement. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires issu de solutions d'économies, de traitement et d'accès à l'eau.
 4. ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les secteurs des énergies propres et de l'efficacité énergétique.

5. ODD 8 : Travail décent et croissance économique. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les secteurs du tourisme soutenable, des audits de la chaîne d'approvisionnement ainsi que dans les outils de productivité.
6. ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les nouvelles techniques de production, les technologies de l'information et la digitalisation.
7. ODD 11 : Villes et communautés durables. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les solutions pour les villes intelligentes (bâtiments, mobilité, urbanisme...), dans la sécurité, la mobilité durable, les solutions de réduction du CO2, la qualité de l'air ou encore la gestion des déchets.
8. ODD 12 : Consommation et production responsables. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires lié à la vente de produits ayant un impact environnemental positif et/ou étant éco-conçus, à la dématérialisation, à l'alimentation responsable ou encore au secteur du recyclage.
9. ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les solutions pour l'efficacité des institutions, l'éradication de l'économie souterraine, la lutte contre la corruption et la cybersécurité.

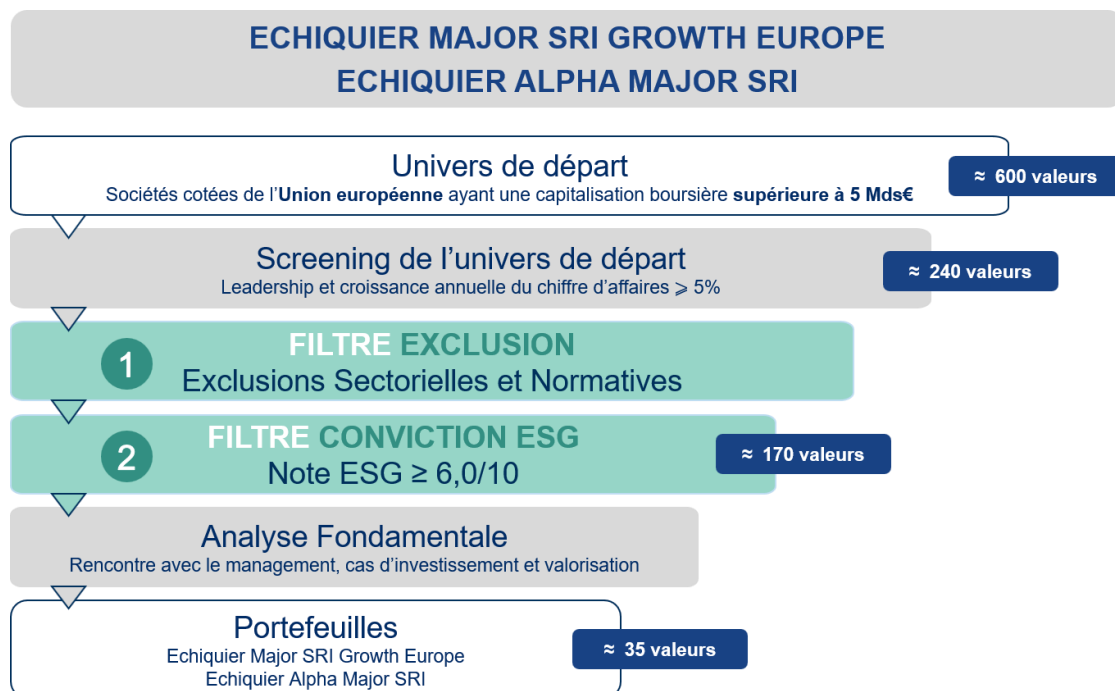
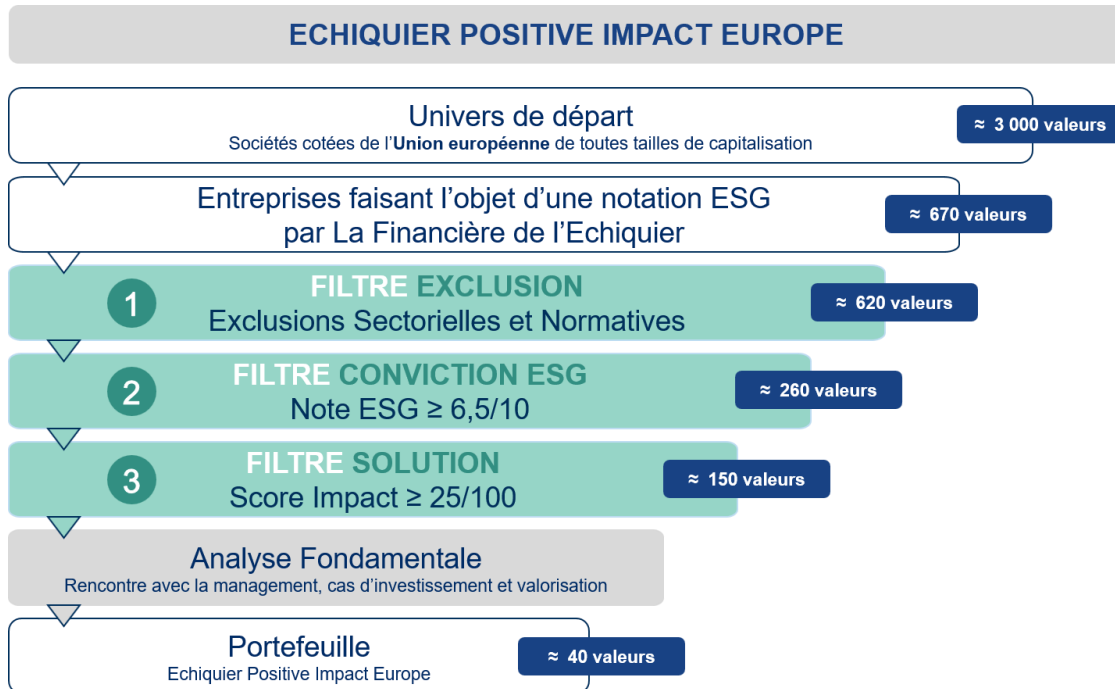
Cette grille de lecture est le fruit de notre propre interprétation et d'un travail interne basé sur les guidelines (objectifs et cibles) précises de l'ONU ainsi que sur un dialogue avec nos parties prenantes et l'écosystème des ODD. Un seuil minimum de 20% de chiffre d'affaires, contribuant positivement (contribution nette) à un ou plusieurs des neuf ODD décrits ci-dessus, est nécessaire afin d'intégrer le portefeuille. Le calcul du « Score Solutions » se base sur l'équivalence : 10% de chiffre d'affaires = 10 points.

- b. « **Score Initiatives** » sur 100 points : ce score mesure la contribution positive nette d'une entreprise aux dix-sept ODD de l'ONU en lien avec les diverses actions et initiatives significatives qu'elle peut mettre en place sur les aspects environnementaux, sociaux et sociétaux. L'équipe ISR a établi pour chacun des dix-sept ODD, une ou plusieurs initiatives significatives pouvant être mise en œuvre par l'entreprise de façon intentionnelle afin d'y contribuer. Le nombre de points attribués à chacune de ces initiatives dépend de son impact et du niveau d'engagement mis en œuvre par l'entreprise pour y parvenir. Au contraire, si elle contrevient par ses actions à un ou plusieurs de ces ODD, elle sera pénalisée dans des proportions équivalentes. La somme nette de toutes les initiatives (positives et négatives) menées par l'entreprise sur les dix-sept ODD permet de déterminer son « Score Initiatives ».

La moyenne de ces deux scores nets nous permet *in fine* de déterminer le « Score Impact » de chaque émetteur. Dans le cadre de ce filtre Solution, pour qu'un émetteur puisse intégrer le portefeuille d'Echiquier Positive Impact Europe, il devra obtenir à la fois un « Score Solutions » minimum de 20/100 (soit 20% de contribution positive nette de son chiffre d'affaires aux 9 ODD choisis) et un « Score Impact » de 25/100.

Les résultats de la recherche ESG permettent également d'analyser les controverses des émetteurs. Cette recherche ainsi que les décisions du comité éthique sur ces aspects pourront également avoir un impact sur la construction du portefeuille.

Afin de visualiser, pour chacun de nos OPC labellisés ISR, la façon dont les résultats de la recherche ESG sont pris en compte dans la construction du portefeuille, vous trouverez en image ci-dessous, le détail de chaque processus d'investissement, en date du 31/12/2019 :

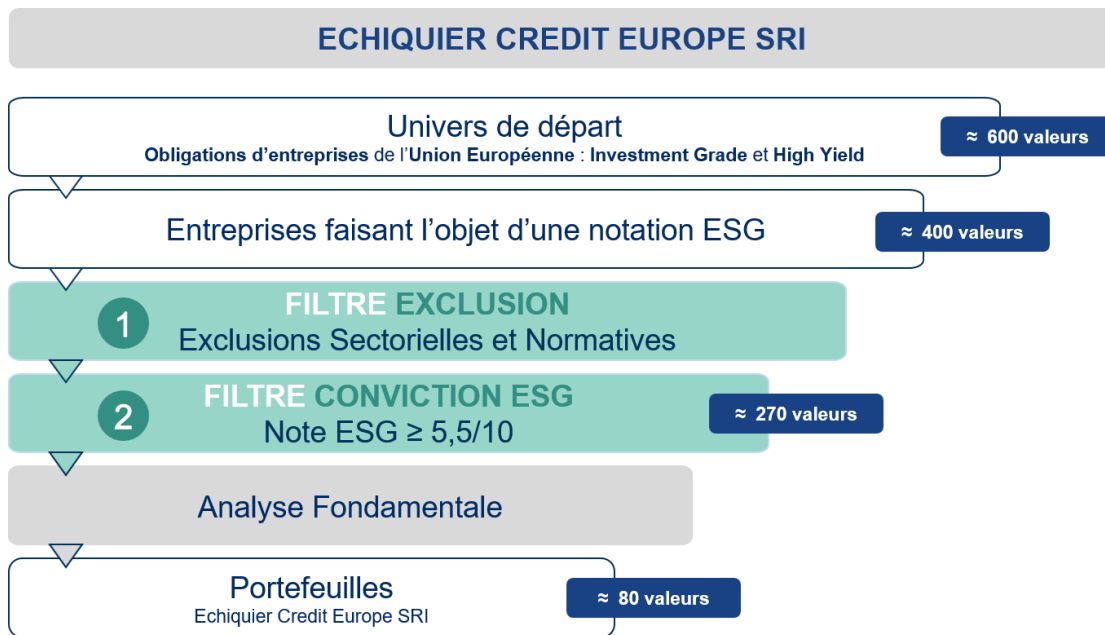


ECHQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE



ECHQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP





4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Dans la construction de portefeuille, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au sein de la note Environnementale. Ces enjeux sont analysés pour chaque entreprise au travers de leur politique environnementale et des actions mises en œuvre afin de réduire leurs impacts sur le changement climatique. La note Environnementale impacte environ 20% la note ESG d'un émetteur « Industrie » et environ 15% la note ESG d'un émetteur « Services ».

Dans le cadre des OPC labellisés ISR uniquement ([POSITIVE IMPACT], [MAJOR], [AGENOR] et [CREDIT]), cette note ESG constitue un filtre restrictif au sein du processus de gestion.

[POSITIVE IMPACT] : Dans le cas particulier d'Echiquier Positive Impact Europe, les critères relatifs au changement climatique sont également pris en compte dans la construction du portefeuille via une sélection, au travers du « Score Solutions » d'émetteurs ayant une contribution positive nette pour au moins 20% de leur chiffre d'affaires aux ODD dont les deux suivants :

- ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
- ODD 11 : Villes et communautés durables

La construction du portefeuille et le choix des émetteurs en portefeuille ne sont pas réalisés, à ce stade, en fonction de leur empreinte carbone.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille de l'OPC ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

[POSITIVE IMPACT] + [MAJOR] + [AGENOR] : Dans le cadre des OPC labellisés ISR actions, aucun n'émetteur ne peut être investi s'il n'a pas fait préalablement l'objet d'une analyse ESG. Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille pour ces OPC est donc en permanence de 100%.

[CREDIT] : Dans le cadre de OPC labellisés ISR obligataires, une poche de 5% d'émetteurs non notés est autorisée, offrant au gérant la flexibilité nécessaire à la participation à des émissions dans le marché primaire. Un contrôle post-trade quotidien permet de s'assurer que cette poche ne dépasse pas la limite autorisée de 5%. Les émetteurs concernés devront faire l'objet d'une notation ESG dans un délai de 3 mois maximum. Ce délai est monitoré par l'équipe en charge de la gestion des risques. Dans le cas où la note ESG fixée serait inférieure à la note ESG minimum autorisée dans l'OPC concernée, le gérant disposera - dans le meilleur intérêt du porteur - d'un délai de 3 mois maximum pour désinvestir.

[INTÉGRATION ESG] : Dans le cadre des OPC soumis à l'intégration ESG uniquement, la notation ESG systématique d'un émetteur préalablement à l'investissement n'est pas requise. Elle doit cependant être réalisée dans un délai limité après investissement. Notre objectif est de maintenir un taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille de 90% minimum tout au long de l'année (la mise à jour de ces notes devant intervenir tous les deux ans). Le processus de gestion de ces OPC n'est cependant pas formellement contraint par l'analyse ESG.

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Notre process d'évaluation ESG est mis à jour de façon annuelle. Cela nous permet de l'adapter aux évolutions des pratiques ESG des entreprises ainsi qu'aux évolutions des pratiques du marché de l'ISR. Il n'a pas subi de modification au cours des douze derniers mois.

Au cours de l'année 2019/2020, plusieurs changements ont affecté les processus de gestion des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier :

- Dans le cas de La Financière de l'Echiquier dans son ensemble, les principales évolutions concernent le renforcement de notre politique d'exclusion sectorielle :
 - o **Exclusions** : Abaissement des **seuils de tolérance** de 10 à 5% maximum du chiffre d'affaires dans l'ensemble des secteurs exclus à La Financière de l'Echiquier. Cette modification a donc augmenté le nombre d'émetteurs exclus pour l'ensemble des OPC de La Financière de l'Echiquier.
 - o **Exclusions** : Ajout du **cannabis à usage récréatif** à la liste des secteurs exclus pour l'ensemble de OPC de la société de gestion. Cette décision a été prise lors du comité éthique de mars 2019. A cette occasion, il a été établi que tout investissement dans des sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la production, la vente et la distribution de cannabis à usage récréatif ainsi que toutes sociétés détenant des participations dans des entreprises impliquées dans ces activités, était interdit.
 - o **Exclusions** : Elargissement du périmètre de notre politique d'exclusion des **armements controversés** aux sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des armes

biologiques et chimiques, armes à uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et armes à fragments non détectables (pas de seuil minimum de chiffre d'affaires). Cette décision a été prise lors du comité éthique de juin 2020 et nous permet d'être en ligne avec la loi Mahoux, en vigueur en Belgique.

- En complément de ces évolutions, les OPC labellisés ISR ont également subi quelques évolutions :
 - o **Exclusions** : Renforcement de notre politique d'exclusion du secteur de l'**armement**. Les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur des armes dites "ABC" (Atomiques, Biologiques et Chimiques) étaient préalablement exclues avec un seuil de tolérance de 10% maximum du chiffre d'affaires. Ce seuil a été supprimé. Les entreprises sont désormais exclues quel que soit leur niveau de revenu lié aux armes ABC. Notre politique d'exclusion du secteur de l'armement est à présent en ligne avec les exigences des labels allemand « FNG » et belge « Towards Sustainability ».
 - o **Exclusions** : Elargissement du périmètre de notre politique d'exclusion **des énergies fossiles** :
 - Exclusion des sociétés propriétaires de réserves de sables bitumineux, de pétrole de schiste ou de gaz de schiste
 - Exclusion des entreprises impliquées dans des activités nucléaires (production, construction d'infrastructures...)
 - Exclusion des producteurs d'électricité dont plus de 5% du mix énergétique provient du nucléaire, du charbon thermique, du pétrole ou du gaz naturelNotre politique d'exclusion du secteur des énergies fossiles est à présent en ligne avec les exigences des labels allemand « FNG » et belge « Towards Sustainability ».
 - o **Exclusions** : Ajout de l'exclusion des sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs des **jeux d'argents** et de la **pornographie** pour l'ensemble de nos fonds ISR (et plus seulement d'Echiquier Positive Impact Europe). Cette décision a été prise lors du comité éthique d'avril 2020.
- Pour **POSITIVE IMPACT** : Le processus de gestion de l'OPC Echiquier Positive Impact Europe a subi plusieurs modifications au cours de 12 derniers mois :
 - o **Score Impact** : Plusieurs éléments ont été modifiés dans la méthodologie de calcul du « Score Impact » d'un émetteur.
 - Nous avons décidé de raisonner en **impact net des entreprises** par rapport aux ODD, c'est-à-dire en intégrant aussi bien les externalités négatives que positives de leurs produits et/services, mais aussi plus largement de leur fonctionnement, au sein de notre analyse. Dans la première version de notre méthodologie, cette notion était formalisée au sein d'un malus global applicable à chaque société. Nous avons souhaité renforcer cette dimension en l'intégrant au sein du « Score Solutions » et du « Score Initiatives » afin que ces deux scores soient exprimés en « net ». Ainsi, chacun des critères de ces deux scores sont à la fois analysés en termes d'impact négatif et positif. Notre jugement de la contribution des entreprises aux ODD est ainsi plus juste.
 - En complément, au sein du « Score Solution », nous sommes passé d'un seuil minimum de 10% à **20% du chiffre d'affaires**, contribuant positivement

(contribution nette) à un ou plusieurs des neuf ODD identifiés, nécessaire afin d'intégrer le portefeuille. Le renforcement de cette contrainte nous a amenés à exclure plusieurs émetteurs de notre univers d'investissement.

- **[MAJOR]** : L'OPC Echiquier Alpha Major SRI a été créé le 17/04/2019. Son processus de gestion a été calqué dès ses débuts sur celui de Echiquier Major SRI Growth Europe, avec des contraintes de gestion ISR identiques. Dans ce cadre, l'OPC a obtenu en novembre 2019, le label ISR de l'Etat Français.
- **[AGENOR]** + **[CREDIT]** : Les OPC Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe, Echiquier Euro SRI Mid Cap et Echiquier Credit SRI Europe ont subi plusieurs modifications de leur processus de gestion au cours de l'année 2019, dans le cadre de leur labellisation ISR : renforcement de la politique d'exclusion (élargissement du périmètre de certains secteurs exclus et ajout de nouvelles exclusions sectorielles et normatives), mise en place d'une note ESG minimum à 5,5/10... Le détail de ces modifications est disponible dans le paragraphe 4.1 qui explicite le processus de gestion de ces OPC. Ces évolutions ont permis à ces trois OPC d'obtenir en novembre 2019, le label ISR de l'Etat Français.

4.5 Une part des actifs des OPC est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non, aucun des OPC n'est investi pour une part de ses actifs dans des organismes solidaires.

Cependant, un mécanisme de partage des frais de gestion a été mis en place sur la SICAV Echiquier Positive Impact Europe. Une partie des frais de gestion de l'OPC est reversée à la Fondation Financière de l'Echiquier sous l'égide de la Fondation de France. Le montant de ce don varie, selon la part choisie, entre 0,2 et 0,6% annuel de l'actif de l'OPC. Les fonds collectés grâce à ce mécanisme sont destinés à financer des projets de la fondation principalement en lien avec trois Objectifs de Développement Durable :

- ODD 4 : Education de qualité
- ODD 5 : Egalité entre les sexes
- ODD 10 : Inégalités réduites

L'équipe ISR est impliquée dans le choix des projets sélectionnés par la Fondation via un siège permanent au comité d'engagement « Education » de la Fondation. En 2019, ce mécanisme nous a permis de reverser **518 533€** à la Fondation Financière de l'Echiquier.

4.6 Les OPC pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non, La Financière de l'Echiquier ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

4.7 Les OPC utilisent-ils des instruments dérivés ?

Dans le cadre des OPC labellisés ISR, La Financière de l'Echiquier utilise des produits dérivés de façon variable, en s'assurant qu'ils n'aillent pas à l'encontre de l'objectif ESG de chaque OPC :

- **[POSITIVE IMPACT]** : Le prospectus de la SICAV Echiquier Positive Impact Europe ne prévoit pas la possibilité de recourir aux instruments dérivés.
- **[MAJOR]** + **[AGENOR]** : Echiquier Major SRI Growth Europe, Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe et Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap n'ont pas recours aux instruments dérivés, bien que statutairement ces instruments soient autorisés.
- **[MAJOR]** : Echiquier Alpha Major SRI utilise des instruments dérivés (essentiellement des futures) dans sa stratégie de couverture permanente, afin de réduire la volatilité du portefeuille. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPC.
- **[CREDIT]** : Echiquier Credit SRI Europe a recours aux instruments dérivés (essentiellement des futures), à usage de couverture uniquement, afin de couvrir le risque de taux du portefeuille. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPC.

[INTÉGRATION ESG] Dans le cadre des autres OPC soumis à l'Intégration ESG uniquement, l'utilisation d'instruments dérivés est statutairement autorisée et s'inscrit dans le cadre suivant :

- **OPC actions** : L'utilisation de produits dérivés est autorisée par les prospectus mais l'équipe de gestion n'y a recours qu'occasionnellement.
- **OPC obligataires** : Les OPC se réservent la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens et internationaux. Dans ce cadre, les OPC peuvent prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de taux et éventuellement contre le risque de change. Les OPC pourront aussi s'exposer sur des instruments financiers à terme dans le cadre de la gestion du risque de taux. L'exposition au-delà de 100% de l'actif pourra être utilisée par certains fonds mais de manière ponctuelle et ne dépassera en aucun cas 110% de l'actif net de l'OPC.

Les instruments autorisés par les prospectus des OPC obligataires sont : les futures sur indices, les options sur titres et sur indices, les options et futures de change et les asset swaps.

Les instruments listés sont utilisés en priorité. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPC. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la société de gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille des OPC.

- **OPC convertibles** : Les instruments dérivés peuvent être utilisés par certains de nos fonds convertibles pour intervenir sur les différents types de risques du portefeuille. Les FCP interviennent de préférence sur les marchés à terme organisés (présence d'une chambre de

compensation), mais se réservent la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettent une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou ont un coût de négociation inférieur. Les OPC peuvent utiliser tous les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel.

Les principaux types d'emploi et instruments susceptibles d'être utilisés en fonction des risques concernés sont :

- Risque action : en couverture ou pour répliquer le profil de risque d'une obligation convertible. Les instruments sont surtout des options et des futures.
 - Risque de taux : essentiellement pour réduire ou aménager la sensibilité du portefeuille. Les instruments sont surtout des futures ou des swaps.
 - Risque de crédit : en achat de protection uniquement, au moyen de CDS mono-signature ou sur indices. Nous n'utilisons pas cette possibilité au sein de nos OPC d'obligations convertibles.
 - Risque de change : les OPC ont pour politique de neutraliser autant que possible le risque de change lié aux investissements dans des actifs libellés en devises autres que l'euro. La part des devises autres que l'euro est maintenue inférieure à 10% de l'actif net. Les instruments utilisés sont des swaps et des forwards.
- **OPC diversifiés** : L'équipe de gestion peut être amenée à utiliser des instruments dérivés de couverture afin d'ajuster entre autres les niveaux d'exposition et gérer de manière active la duration. L'exposition au risque de change restera accessoire. Les instruments autorisés par le prospectus sont :
- Sur les marchés réglementés des futures et options sur indices, sur actions et sur taux.
 - Sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectués avec des contreparties dont la notation est équivalente ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent).

Les instruments listés sont utilisés en priorité. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif des OPC. Les OPC s'interdisent d'effectuer toute opération de swap. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille des OPC.

En conclusion et compte tenu de la rare utilisation concrète des produits dérivés au sein de nos OPC, nous considérons que leur impact sur la qualité ISR des portefeuilles est négligeable.

4.8 Les OPC investissent-ils dans des OPC ?

Les OPC ne pourront investir plus de 10% de leur actif en titres d'autres OPC français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale.

Le cas échéant, une attention particulière est apportée au choix de ces OPC dans le cadre des OPC labellisés ISR de La Financière de l'Echiquier, afin d'assurer - dans la mesure du possible - leur cohérence avec la politique d'investissement ISR de celui-ci. Cette possibilité est principalement utilisée pour répondre aux besoins liés aux placements de trésorerie, via l'investissement par exemple dans Echiquier Short Term Credit qui est couvert par notre démarche d'intégration ESG. Le placement de trésorerie dans des billets de trésorerie est soumis aux règles de gestion ESG suivantes : respect de la note ESG minimum et secteurs et pratiques exclus, propres à chaque OPC.

5. CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des OPC ?

Pour l'ensemble des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier, un contrôle pré-trade est réalisé afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles par rapport aux règles d'exclusions sectorielles et normatives fixées, propres à chaque OPC. Des listes d'émetteurs à exclure nous sont fournies par MSCI ESG Research. Elles sont intégrées dans notre logiciel de passage d'ordre (OMS - Order Management System) qui bloque automatiquement tout achat de valeur présente dans ces listes. Le contenu de ces listes est rigoureusement mis à jour de façon trimestrielle par l'équipe en charge du contrôle interne. Si une valeur en portefeuille devient non investissable, au regard des règles d'exclusions sectorielles et normatives fixées, une feuille de route de sortie de la valeur sera établie avec le gérant, dans un délai raisonnable et dans le meilleur intérêt du porteur. En aucun cas cette valeur pourra être renforcée au sein du portefeuille en question.

[POSITIVE IMPACT] + [MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT] Pour les OPC labellisés ISR gérés par La Financière de l'Echiquier, des contrôles additionnels sont mis en place afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles ISR avec les règles ESG fixées pour leur gestion.

Dispositifs de contrôle interne :

- **Contrôles de premier niveau :**
 - **Equipe ISR :** L'équipe ISR est en première ligne concernant le contrôle du bon respect de la méthodologie d'analyse ESG ainsi que des règles de gestion ESG par les gérants des OPC labellisés ISR. Son rôle est de sensibiliser les membres de l'équipe de gestion au respect de ces contraintes. De plus, sa vigilance et sa rigueur dans l'attribution des notes ESG aux émetteurs visent à éviter toute non-conformité.
 - **Contrôle pré-trade :** Les contrôles pré-trade sont effectués par notre logiciel de passage d'ordre (OMS - Order Management System) auquel les gérants transmettent les ordres d'achat et de vente de valeurs au sein des portefeuilles des OPC :
 - [POSITIVE IMPACT] + [MAJOR] + [AGENOR] Dans le cadre des OPC labellisés ISR actions, ce logiciel bloque automatiquement tout achat de valeur qui n'aurait pas la note ESG suffisante pour intégrer les OPC labellisés ISR ou qui n'aurait pas de note ESG. Ce blocage est permis par la formalisation et l'intégration rigoureuse de l'ensemble des notes ESG dans notre base de données, sous le contrôle de l'équipe ISR.
 - [CREDIT] Dans le cadre des OPC labellisés ISR obligataires, ce contrôle pré-trade prend la forme d'une alerte (et non d'un blocage). Celui-ci alerte le gérant dans le cas où il souhaiterait passer un ordre sur une valeur qui n'aurait pas la note ESG suffisante ou qui n'aurait pas de note ESG. Cette différence sur le

contrôle pré-trade entre les OPC labellisés ISR actions et obligataires est liée, à ce stade, à des difficultés d'implémentation technique.

- **Contrôle post-trade** : Les contrôles post-trade sont effectués grâce à notre logiciel de gestion de portefeuille (PMS - Portfolio Management System) qui effectue de façon quotidienne un ensemble de contrôles sur les différents portefeuilles des OPC. Ce niveau de contrôle peut permettre d'identifier tout dysfonctionnement des précédents contrôles. En cas de non-conformité, les équipes « Middle Office » et « Risques » sont immédiatement alertées par l'outil interne. Après analyse de la situation et si la non-conformité est avérée, une alerte est directement envoyée aux gérants de l'OPC concerné (copie au département en charge du contrôle interne). En cas d'absence d'action corrective menée par les gérants, un processus d'escalade sera mis en place. Le directeur de la gestion sera informé de la situation ainsi que si besoin, l'ensemble du comité de direction.

- **Notes ESG** : Un contrôle quotidien porte sur la présence éventuelle de notes ESG inférieures au seuil défini au sein des portefeuilles des OPC labellisés ISR. Il permet entre autres de mettre en évidence la présence en portefeuille d'émetteurs dont la note ESG est passée sous le seuil minimum requis suite à sa mise à jour. Dans ce cas particulier et à partir de la date de mise à jour de la note ESG de l'émetteur, aucun renforcement sur la valeur en question n'est possible et les gérants disposent - dans le meilleur intérêt du porteur - d'un délai de 6 à 12 mois maximum pour désinvestir.

[CREDIT] En complément, dans le cadre d'Echiquier Credit SRI Europe, une poche de 5% d'émetteurs non notés est autorisée, offrant au gérant la flexibilité nécessaire à la participation à des émissions dans le marché primaire. Un contrôle post-trade quotidien permet de s'assurer que cette poche ne dépasse pas la limite autorisée de 5%. Les émetteurs concernés devront faire l'objet d'une notation ESG dans un délai de 3 mois maximum. Ce délai est monitoré par l'équipe en charge de la gestion des risques. Dans le cas où la note ESG fixée serait inférieure à la note ESG minimum autorisée dans l'OPC concernée, le gérant disposera - dans le meilleur intérêt du porteur - d'un délai de 3 mois maximum pour désinvestir.

- **Pays** : Un contrôle selon les mêmes modalités est en place pour l'ensemble des OPC labellisés ISR afin de vérifier qu'aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises domiciliées dans les pays cités dans les listes suivantes, pour des motifs fiscaux :

- [La liste de l'Etat français des Etats et Territoires Non Coopératifs \(ETNC\)](#)
- [La liste de l'Union Européenne des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales](#)

Une vérification trimestrielle menée par l'équipe en charge de la gestion des risques permet de s'assurer de la bonne mise à jour de ces listes dans notre système.

- **Contrôle de second niveau** : L'équipe en charge du contrôle interne de La Financière de l'Echiquier a pour mission de s'assurer de l'efficacité de l'ensemble des contrôles en place - décrits ci-contre - afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles labellisés ISR avec les

règles ESG fixées pour leur gestion. Les OPC labellisés ISR seront soumis à un contrôle semestriel de la part du département en charge du contrôle interne. Ces contrôles permettront de vérifier en particulier l'existence d'une notation ESG pour l'ensemble des émetteurs ainsi que le respect du seuil minimum de note ESG pour chaque OPC labellisés ISR.

Dispositifs de contrôle externe :

Dans le cadre des OPC détenteurs du label ISR de l'Etat français, des contrôles externes sont réalisés par le labellisateur. Il s'agit en ce qui nous concerne du cabinet d'audit indépendant EY. Le label ISR est obtenu pour une durée de trois ans. Des contrôles ont lieu tous les ans « sur pièces » et tous les trois ans « sur site ». Ils ont pour objectif de vérifier la conformité de nos OPC avec les pratiques et les règles mises en avant au sein du code de transparence ainsi que le respect de nos obligations de reporting. D'autres audits similaires sont également réalisés dans le cadre de l'obtention du label belge « Towards Sustainability » et du label allemand « FNG ». Ces derniers audits ne concernent qu'Echiquier Major SRI Growth Europe et Echiquier Positive Impact Europe.

En juin 2018, l'intégralité des activités de La Financière de l'Echiquier relatives à l'investissement responsable (processus internes, reporting et communications externes) ont été l'objet d'un contrôle de la part de KPMG, dans le cadre de l'externalisation des tâches de contrôle périodique de la société de gestion. A l'issue de ces contrôles, aucune anomalie significative n'a été détectée et les axes d'amélioration identifiés ont été pris en compte par l'équipe ISR.

En juillet 2019, dans le cadre de son obligation de contrôle de la société de gestion, une mission d'appréciation thématique sur la gestion ISR a été réalisée par BNP Paribas Securities Services (dépositaire de nos fonds). Son objectif était de s'assurer de l'adéquation entre nos engagements sur le sujet de l'investissement responsable et notre organisation interne. A son issue, l'ensemble des items analysés se sont révélés satisfaisants et aucune recommandation n'a été formulée.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des OPC ?

Les notes ESG utilisées pour évaluer la qualité ESG des OPC reposent sur une méthodologie propriétaire d'analyse ESG dont le processus est décrit dans les paragraphes 3.3 à 3.5. Celle-ci a la particularité de faire la part belle à la gouvernance qui représente environ 60% de la note ESG et dont l'analyse est intégralement internalisée.

[INTÉGRATION ESG] Dans le cadre des OPC soumis à l'Intégration ESG, l'empreinte ESG des portefeuilles est communiquée mensuellement au sein du reporting financier mensuel de chaque OPC. La qualité ESG des OPC est ainsi évaluée au travers des critères suivants :

- Pourcentage des valeurs en portefeuille couvertes par l'analyse ESG
- Note ESG moyenne de l'OPC
- Note Environnementale moyenne de l'OPC
- Note Sociale moyenne de l'OPC
- Note de Gouvernance moyenne de l'OPC

[POSITIVE IMPACT] + [MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT] Dans le cadre des OPC labellisés ISR, l'empreinte ESG des portefeuilles est communiquée mensuellement au sein du reporting financier mensuel de chaque OPC. Il contient deux pages d'indicateurs financiers traditionnels et deux pages d'indicateurs extra-financiers. La qualité ESG des OPC est ainsi évaluée au travers des critères suivants :

- Pourcentage des valeurs en portefeuille couvertes par l'analyse ESG
- Taux de sélectivité de l'OPC *
- Note ESG moyenne de l'OPC
- Note Environnementale moyenne de l'OPC
- Note Sociale moyenne de l'OPC
- Note de Gouvernance moyenne de l'OPC
- Top 5 des meilleures notes ESG en portefeuille (avec le détail des notes des piliers E, S et G)
- Comparaison de la répartition des notes ESG de l'OPC avec celle de son univers de départ *
- Comparaison des notes E, S et G moyennes de l'OPC avec celles de son univers de départ *

Les critères marqués « * » font l'objet d'une mise à jour trimestrielle. Les autres critères sont mis à jour mensuellement.

Ces indicateurs nous permettent de mesurer l'impact et la performance de nos OPC en termes de critères environnementaux, de pratiques sociales ainsi que de gouvernance.

A partir de 2020, chaque OPC labellisé ISR fera l'objet d'un rapport ISR annuel, visant à rendre compte des moyens mis en œuvre pour intégrer les critères extra-financiers dans sa gestion ainsi qu'à présenter les performances de nos investissements sur ces aspects au cours de l'année écoulée.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les OPC ?

[INTÉGRATION ESG] Dans le cadre des OPC soumis à l'Intégration ESG, un indicateur d'impact environnemental est utilisé et communiqué mensuellement au sein du reporting financier mensuel de chaque OPC :

- **Impact Environnemental - Empreinte carbone** : Dans le cadre de la réponse à l'article 173 (§ VI) de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, nous communiquons l'empreinte carbone de nos OPC (en comparaison avec leur indice de référence) en tonnes équivalent CO2 par million d'euros investi. La méthode de calcul utilisée est la suivante :
$$\frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des encours des titres détenus en millions d'euros}}$$

[POSITIVE IMPACT] + [MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT] Dans le cadre des OPC labellisés ISR, plusieurs indicateurs d'impact (environnemental, social, gouvernance et sur les droits humains) sont communiqués, au sein du reporting financier mensuel de chaque OPC :

- **Impact Environnemental – Empreintes carbone** : Dans le cadre de la réponse à l'article 173 (§ VI) de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, nous communiquons l'empreinte carbone de nos OPC (en comparaison avec leur indice de référence) de deux façons différentes (avec les méthodologies de calcul associées) :
 - o En tonnes équivalent CO2 par million d'euros investi :
$$\frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des encours des titres détenus en millions d'euros}}$$
 - o En tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires :
$$\frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des CA détenus par les titres en millions d'euros}}$$
- **Impact Droits Humains - Pacte Mondial des Nations Unies** : Nous analysons la part des émetteurs au sein de nos portefeuilles qui sont signataires du Pacte Mondial des Nations Unies. Les entreprises signataires sont engagées à adopter une attitude socialement responsable en respectant et en faisant la promotion de principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption. De plus, elles sont engagées dans une démarche d'amélioration continue de leurs politiques RSE et s'engagent annuellement à communiquer publiquement sur leurs progrès.
La méthode de calcul utilisée est la suivante :
$$\frac{\text{Nombre d'entreprises en portefeuille signataires du Pacte Mondial des Nations Unies}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$
- **Impact Social - Croissance des effectifs** : Nous analysons la croissance des effectifs des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles. Par le biais de cet indicateur, nous souhaitons mesurer la dynamique de création d'emplois des entreprises investies en comparaison avec celle de l'univers d'investissement de chacun des fonds. Ces chiffres reflètent à la fois les créations nettes d'emplois et celles liées à des variations de périmètre des entreprises liées par exemple à des acquisitions ou des cessions. Nous avons conscience de la limite de cet indicateur qui n'est à ce jour pas ajusté des variations de périmètre.
La méthode de calcul utilisée est la suivante : $\left(\frac{\text{Nombre d'employés année } N}{\text{Nombre d'employés } N-1} \right) - 1$

- **Impact Gouvernance - Féminisation du conseil** : Nous analysons le taux de féminisation des conseils des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles. Ainsi, nous souhaitons mesurer si les entreprises investies sont mieux-disantes que celles de l'univers d'investissement de chacun des fonds en termes de présence de femmes au sein du conseil. Ces chiffres reflètent bien entendu les différences de législation entre les pays mais aussi le niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet.

La méthode de calcul utilisée est la suivante :
$$\frac{\text{Nombre de femmes au Conseil}}{\text{Nombre total de membres au Conseil}}$$

[POSITIVE IMPACT] Dans le cas particulier d'Echiquier Positive Impact Europe, nous utilisons un indicateur d'impact supplémentaire qui est présenté, au sein du reporting financier mensuel de l'OPC :

- **Impact Objectifs de Développement Durable de l'ONU** : Nous mesurons ici l'intensité de la contribution et de l'engagement en faveur des Objectifs de Développement Durable de l'ONU des entreprises en portefeuille. Cet indicateur couvre à la fois des aspects sociaux, environnementaux et de respect des droits humains. Plusieurs indicateurs permettent d'appréhender cet impact :
 - o Score Solutions, Initiatives et Impact moyen du portefeuille
 - o Chiffre d'affaires moyen des entreprises en portefeuille apportant une contribution à un ou plusieurs ODD
 - o Nombre de sociétés contribuant à chacun des neufs ODD identifiés

Toutes les données d'impact détaillées ci-dessus sont mises à jour semestriellement. En plus du reporting financier mensuel de chaque OPC, ces indicateurs d'impact sont susceptibles d'apparaître dans d'autres supports médias de reporting (détails des supports concernés dans le paragraphe 6.3 ci-dessous).

[POSITIVE IMPACT] En complément, nous publions depuis 2019, un rapport d'impact du fonds Echiquier Positive Impact Europe. Ce rapport, étroitement lié aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU contient de nombreux indicateurs permettant de mettre en lumière l'impact positif généré par l'investissement au sein du portefeuille d'Echiquier Positive Impact Europe. Il couvrira à la fois l'impact positif lié aux entreprises investies, aux actions d'engagement actionnarial menées ou encore au partage des frais de gestion de la SICAV avec la Fondation Financière de l'Echiquier.

De plus, dans le cadre de la réponse à l'article 173 (§ VI) de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, tous les fonds de plus de 500 millions d'euros d'encours bénéficient d'un rapport dédié sur la thématique. Ce rapport donne de nombreux indicateurs permettant d'évaluer l'impact des portefeuilles concernés sur le changement climatique.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC ?

A l'échelle de la société de gestion, les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC sont les suivants :

- Code de transparence AFG-FIR
- Rapport de transparence des UN PRI (en anglais uniquement)
- Rapport d'évaluation des UN PRI (en anglais uniquement)
- Politique de vote et d'engagement
- Rapport d'exercice des droits de vote et d'engagement
- Brochure « Investir Responsable by LFDE »
- Etude « ISR & Performance by LFDE »
- Commentaires trimestriels dédiés à l'ISR dans la lettre mensuelle

Ils sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE ». Les lettres trimestrielles dédiées à l'ISR sont quant à elle accessibles sur la page « Actualités », au sein de la rubrique « [Actualités ISR](#) ».

[POSITIVE IMPACT] + **[MAJOR]** + **[AGENOR]** + **[CREDIT]** Dans le cadre des OPC labellisés ISR, d'autres supports médias sont disponibles :

- Reporting ISR mensuel intégré au reporting financier mensuel des OPC
- Reporting ISR annuel
- Inventaire complet des portefeuilles (tous les 3 mois avec 3 mois de décalage)
- Rapport Article 173 (pour **[MAJOR]** Echiquier Major SRI Growth Europe et **[AGENOR]** Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe uniquement car leurs encours dépassent 500 millions d'euros au 31/12/2019)

[INTÉGRATION ESG] Dans le cadre des autres OPC soumis à l'Intégration ESG uniquement, les supports média suivants sont disponibles :

- Rapport mensuel contenant des données quantitatives ESG & carbone
- Rapport Article 173 (pour les OPC de plus de 500 millions d'euros uniquement)

L'ensemble des documents propres aux OPC sont disponibles sur la page qui leur est dédiée sur le site internet de La Financière de l'Echiquier, accessible à partir de la page « [Fonds](#) », au sein de la rubrique « Documents à télécharger – Investissement Responsable ».

En complément, nous organisons plusieurs fois par an des événements à l'attention de nos clients pour les sensibiliser à l'ISR et les informer sur les évolutions de notre approche. À la suite d'une démarche de formation interne à l'ISR initiée en 2018 pour laquelle nous avons créé un module de formation, La Financière de l'Echiquier a lancé en 2019 : L'école de l'ISR by LFDE. Un programme de formation à destination de nos clients (en particulier les conseillers en gestion de patrimoine) à la thématique de

l'ISR. Nous espérons ainsi contribuer à renforcer la connaissance du grand public dans le domaine de l'investissement responsable.

Parallèlement à cela, La Financière de l'Echiquier participe régulièrement à des événements relatifs à l'ISR et s'associe aux travaux menés sur ces thématiques. A titre d'exemple, nous intervenons régulièrement lors de tables rondes dédiées à l'ISR.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La Financière de l'Echiquier publie de façon annuelle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement dans un rapport dédié. Ce document, qui se veut pédagogique et illustratif, met en lumière l'ensemble de notre dynamique de dialogue actionnarial avec les entreprises, tout au long du cycle de vie de nos investissements. Il nous permet également de suivre la mise en mouvement des entreprises par rapport aux axes de progrès que nous avons partagés avec elles.

Il est disponible sur le site internet de La Financière de l'Echiquier, dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Dialogue Actionnarial ».



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, AVENUE D'ENA – 75 116 PARIS – TEL : 01.47.23.90.90 – www.lfde.com
S.A. AU CAPITAL DE 10 060 000 € - SIREN 352 045 454 – R.C.S PARIS
SOCIETE DE GESTION AGREE PAR L'AMF SOUS LE NUMERO 91 004